

R A P P O R T D U

vérificateur général du Nouveau-Brunswick

Volume III
audit financier

2023

AUDITOR GENERAL
OF NEW BRUNSWICK



VÉRIFICATEUR GÉNÉRAL
DU NOUVEAU-BRUNSWICK

Publié par:
Le Bureau du vérificateur général
Province du Nouveau-
Brunswick

Décembre 2023

ISSN 0382-1420



Président de l'Assemblée législative
Province du Nouveau-Brunswick

Monsieur le Président,

Conformément au paragraphe 15(1) de la *Loi sur le vérificateur général*, j'ai l'honneur
de soumettre le volume III du rapport 2023 de mon bureau à l'Assemblée législative.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le vérificateur général,

Paul Martin, FCPA, FCA
Fredericton (N.-B.)
Décembre 2023

Table des matières

Chapitre 1 - Message du Vérificateur général	1
Chapter 2 - Excédent annuel, dette nette et dette consolidée	3
Excédent annuel.....	4
Sixième excédent annuel consécutif.....	4
Augmentation de près d'un milliard de dollars des revenus des impôts provinciaux.....	6
Recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers	6
Impôt sur le revenu des sociétés	7
Taxe de vente harmonisée.....	8
Dette nette.....	9
Dette nette, dette consolidée et frais d'intérêt.....	9
La dette nette a diminué pour la quatrième année consécutive	10
De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle?	12
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick	13
Comment se compare le ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces?.....	14
Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick.....	15
Comment se compare la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celle d'autres provinces?	16
Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs?	17
Dette consolidée.....	19
Dette consolidée de 17,4 milliards de dollars.....	19
Frais d'intérêt	21
Dette provinciale	22
Gestion des liquidités, des placements à court terme et de la dette à court terme de la Province	24

Chapitre 3 - État de la situation financière du Nouveau-Brunswick.....	28
Situation financière de la Province.....	29
Indicateurs financiers	30
Indicateurs de viabilité	31
Rapport entre l'actif et le passif.....	31
Rapport entre l'actif financier et le passif	32
Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales	33
Charges par fonction par rapport aux charges totales	34
Rapport entre la dette nette et le PIB.....	36
Rapport entre le déficit accumulé et le PIB	37
Rapport entre les charges totales et le PIB.....	38
Indicateurs de flexibilité	39
Rapport entre les frais de la dette et les recettes.....	39
Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations .	40
Rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB.....	41
Indicateurs de vulnérabilité.....	42
Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales	42
Comparaison des rapports entre la dette en devises et la dette nette	43
 Chapitre 4 - Résultats de l'audit des états financiers de la Province du Nouveau-Brunswick	 45
Audit des états financiers de la Province	46
Opinion sans réserve du vérificateur général.....	46
Autonomie financière d'Énergie NB.....	46
La capacité d'Énergie NB de s'autofinancer demeure préoccupante.....	46
Fort taux d'endettement	46
Absence de rentabilité	47
Difficultés d'exploitation	47
Investissements futurs en immobilisations.....	47
Le plan stratégique d'Énergie NB fait état de nombreux défis	48
Analyse comptable annuelle d'Énergie NB	49

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	50
La nouvelle norme comptable a eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Province	50
Systèmes informatiques du Gouvernement.....	51
Système Oracle Fusion.....	51
Contrôle interne et processus comptables.....	51
Autres systèmes informatiques	52
Systèmes informatiques qui présentent des risques connus	52
 Chapitre 5 – Constatations des audits des états financiers des organismes de la Couronne.....	 54
Audits des états financiers des organismes de la Couronne	55
Nos constatations	55
Sommaire des recommandations	56

Chapitre 1 - Message du Vérificateur général

Le 21 septembre 2023, le Bureau a terminé l'audit annuel des Comptes publics de la Province et a émis une opinion d'audit sans réserve (propre).

Nous sommes encouragés par les signes continus de progrès financiers pour la Province. L'excédent d'un milliard de dollars de cette année était le sixième excédent consécutif de la Province, et la dette nette est à son point le plus bas en près de dix ans. Dans l'ensemble, la situation financière de la Province s'est améliorée depuis 2022.

Dans le présent rapport, nous décrivons les questions découlant de notre travail; le plus notable étant la capacité d'Énergie NB à maintenir ses activités de façon autonome. Nous craignons qu'Énergie NB ne soit pas en mesure de gérer sa dette sans imposer d'importantes hausses de tarifs, recevoir du financement de la Province ou réduire ses dépenses.

La Province avait près de trois milliards de dollars en espèce dans ses comptes bancaires primaires au 31 mars 2023, ce qui représente près de cinq fois le solde en 2015. Compte tenu des hausses récentes des taux d'intérêt, du coût d'emprunt et de l'inflation, des politiques documentées sont nécessaire dès que possible pour s'assurer que ces soldes sont gérés en mettant l'accent sur l'équilibre des besoins opérationnels, la maximisation des intérêts gagnés sur les soldes de trésorerie et la réduction des coûts liés à la dette à court terme.

Le présent rapport traite également les résultats de nos audits des états financiers des organismes de la Couronne. Bien que nous ayons émis des opinions d'audit sans réserve dans chacune de ces audits, dans presque toutes les audits, nous avons cerné des points à améliorer. Cette année, nous avons effectué 12 audits et formulé un total de 32 recommandations.

Nous sommes reconnaissants de la coopération continue que nous recevons des ministères et des organismes de la Couronne au cours de nos travaux d'audit des états financiers.

Je tiens à remercier mon équipe d'audit pour son engagement et son dévouement envers la réalisation du mandat du Bureau du vérificateur général du Nouveau-Brunswick. Le rapport que je présente aujourd'hui témoigne de leur travail acharné et de leur professionnalisme.



Paul Martin, FCPA, FCA
Auditor General

Excédent annuel, dette nette et dette consolidée



Table des matières

Faits saillants du chapitre 2	3
Excédent annuel.....	4
Sixième excédent annuel consécutif.....	4
Augmentation de près d'un milliard de dollars des revenus des impôts provinciaux.....	6
Recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers	6
Impôt sur le revenu des sociétés	7
Taxe de vente harmonisée.....	8
Dettes nettes	9
Dettes nettes, dettes consolidées et frais d'intérêt.....	9
La dette nette a diminué pour la quatrième année consécutive.....	10
De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle?	12
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick	13
Comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces.....	14
Dettes nettes par habitant du Nouveau-Brunswick.....	15
Comparaison de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celle d'autres provinces.....	16
Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs?	17
Dettes consolidées.....	19
Dettes consolidées de 17,4 milliards de dollars.....	19
Frais d'intérêt	21
Dettes provinciales	22
Gestion des liquidités, des placements à court terme et de la dette à court terme de la Province.....	24



2023 Volume III

Faits saillants du chapitre 2

L'excédent annuel d'un milliard de dollars était le sixième excédent consécutif de la Province

Les revenus des impôts provinciaux ont augmenté de près d'un milliard de dollars par rapport à 2022

La dette nette est à son niveau le plus bas depuis 2015

Une dette de 4 milliards de dollars doit être remboursée au cours des quatre prochaines années

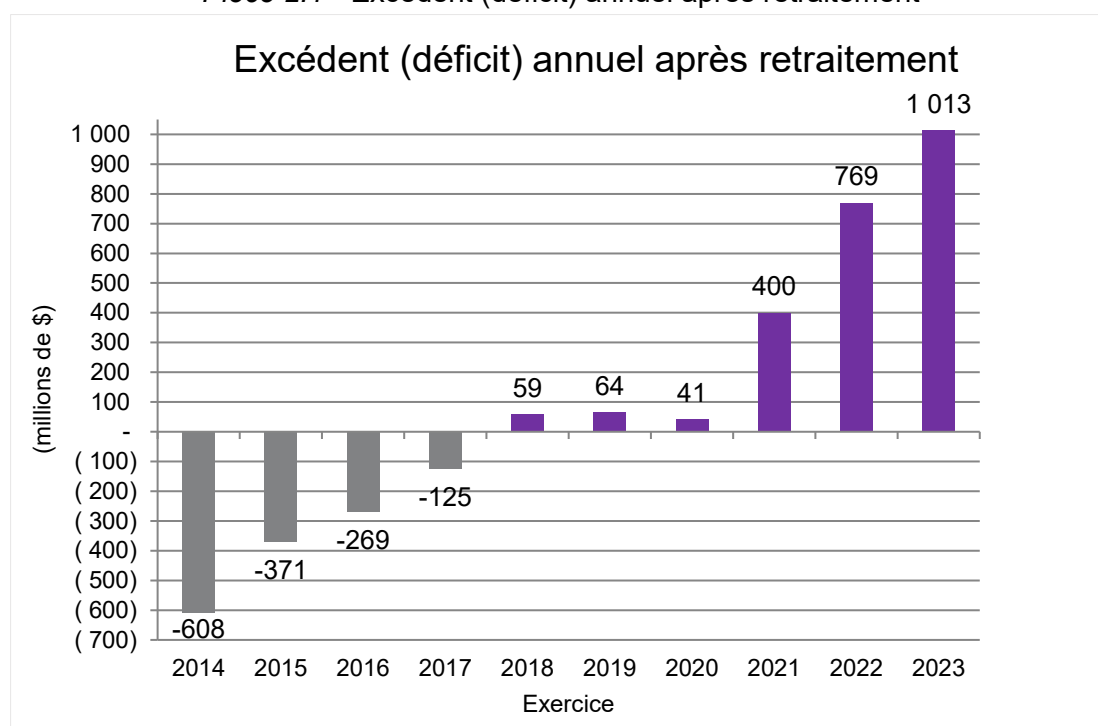
Excédent annuel

Sixième excédent annuel consécutif

2.1 Pour la sixième année consécutive, les états financiers consolidés audités du 31 mars 2023 de la Province du Nouveau-Brunswick font état d'un excédent annuel. Alors qu'un excédent de 35 millions de dollars était prévu au budget, l'excédent en fin d'année a dépassé un milliard de dollars.

2.2 La pièce 2.1 présente l'historique des excédents (et déficits) annuels sur dix ans.

Pièce 2.1 - Excédent (déficit) annuel après retraitement



Source : Préparé par le VGNB d'après le volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick de l'année terminée le 31 mars 2023

2.3 La pièce 2.2 présente un résumé des facteurs ayant contribué à l'augmentation de l'excédent de 2022 à 2023.

Pièce 2.2 - Ventilation de l'augmentation de l'excédent annuel de 2023

Que s'est-il passé depuis l'an dernier?	
Revenus des impôts provinciaux	 Augmentation de 975 M\$ par rapport à 2022
Revenus provenant du gouvernement fédéral	 Augmentation de 90 M\$ par rapport à 2022
Autres sources de revenus provinciales	 Diminution de 4 M\$ par rapport à 2022
Dépenses provinciales	 Augmentation de 817 M\$ par rapport à 2022

Source : Préparé par le VGNB d'après le volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick de l'année terminée le 31 mars 2023

Augmentation de près d'un milliard de dollars des revenus des impôts provinciaux

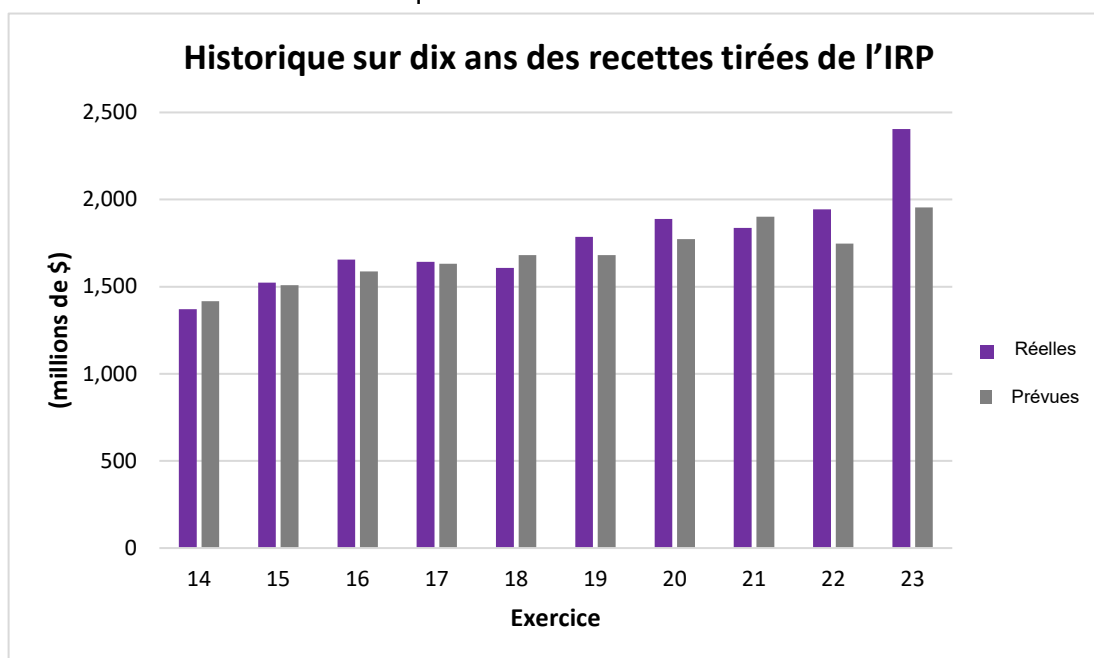
2.4 L'augmentation de l'excédent en 2023 est principalement attribuable à l'augmentation des revenus fiscaux de la Province par rapport à l'année précédente, à savoir :

- Impôt sur le revenu des particuliers (461 millions de \$)
- Impôt sur le revenu des sociétés (436 millions de \$)
- Taxe de vente harmonisée (80 millions de \$)

Recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers

2.5 Les estimations des recettes tirées de l'impôt sur le revenu des particuliers (IRP) sont basées sur les données fournies par Finances Canada et le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. La pièce 2.3 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRP réelles et prévues au budget.

Pièce 2.3 - Historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRP

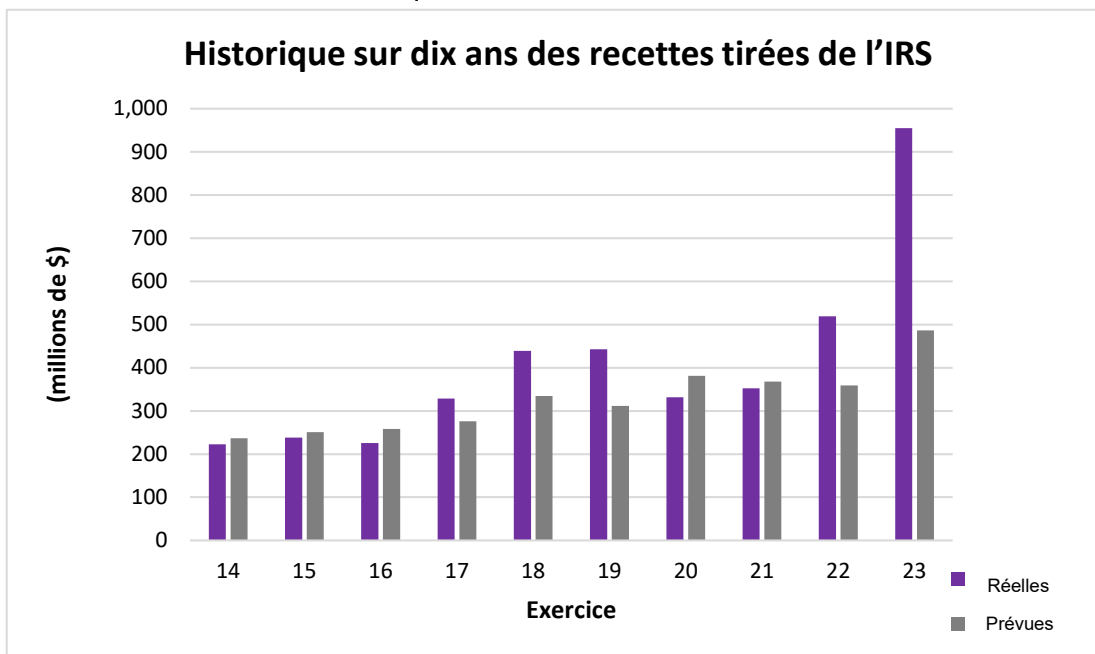


Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

Impôt sur le revenu des sociétés

2.6 Les estimations des revenus de l'impôt sur le revenu des sociétés (IRS) sont basées sur les données fournies par Finances Canada et le ministère des Finances et Conseil du Trésor. La pièce 2.4 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS réelles et prévues au budget.

Pièce 2.4 - Historique sur dix ans des recettes tirées de l'IRS

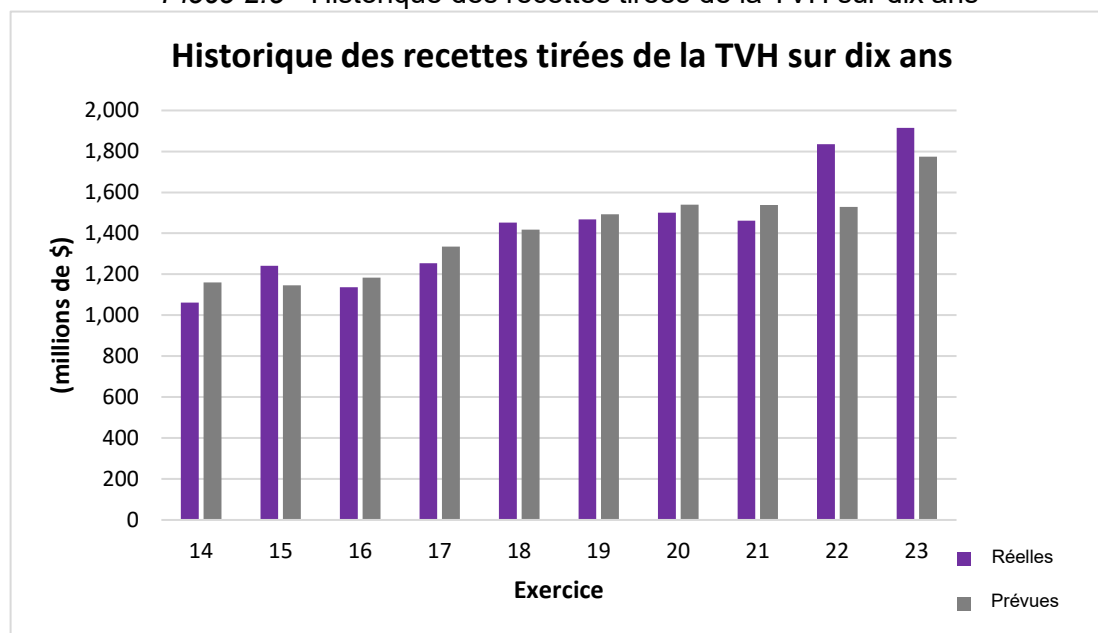


Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

Taxe de vente harmonisée

2.7 Les estimations des recettes tirées de la taxe de vente harmonisée (TVH) sont basées sur une formule qui fait partie d'une entente conclue entre la Province et le gouvernement fédéral. Chaque année, le gouvernement fédéral estime le montant auquel la Province a droit au titre de la TVH selon la formule. Le gouvernement fédéral verse ensuite des paiements à la Province sur la base de ces estimations. Ces estimations sont ensuite révisées selon un calendrier officiel à mesure que d'autres données économiques et fiscales deviennent disponibles. La pièce 2.5 présente l'historique sur dix ans des recettes tirées de la TVH réelles et prévues au budget.

Pièce 2.5 - Historique des recettes tirées de la TVH sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

2.8 Les défis associés à l'estimation des recettes fiscales, notamment les retards dans le calendrier des rajustements possibles, peuvent donner lieu à des écarts budgétaires.

Dettes nettes

Dettes nettes, dettes consolidées et frais d'intérêt

2.9 La dette nette et la dette consolidée sont deux formes de dette présentées dans les états financiers consolidés audités de la Province. La Province comptabilise également une charge pour le service (le remboursement) de sa dette consolidée chaque année, principalement composée de frais d'intérêt. La pièce 2.6 ci-dessous contient les définitions de la dette nette, de la dette consolidée et du service de la dette publique.

Pièce 2.6 - Définition de dette nette, dette consolidée et service de la dette publique

Terme	Montant pour 2023	Définition
Dette nette	12,4 milliards de dollars	Calcul comptable mathématique présenté comme le total des passifs moins les actifs financiers.
Dette consolidée	17,4 milliards de dollars*	Dette totale à long terme sous forme de débentures que la Province a contractée et qu'elle est légalement tenue de rembourser. Le solde de la dette consolidée de la Province est constitué principalement d'obligations émises sur le marché financier.
Service de la dette publique	535 millions de dollars	Frais annuels de service de la dette consolidée** , consistant principalement en frais d'intérêts.

Source : Préparé par le VGNB d'après les Comptes publics de 2023

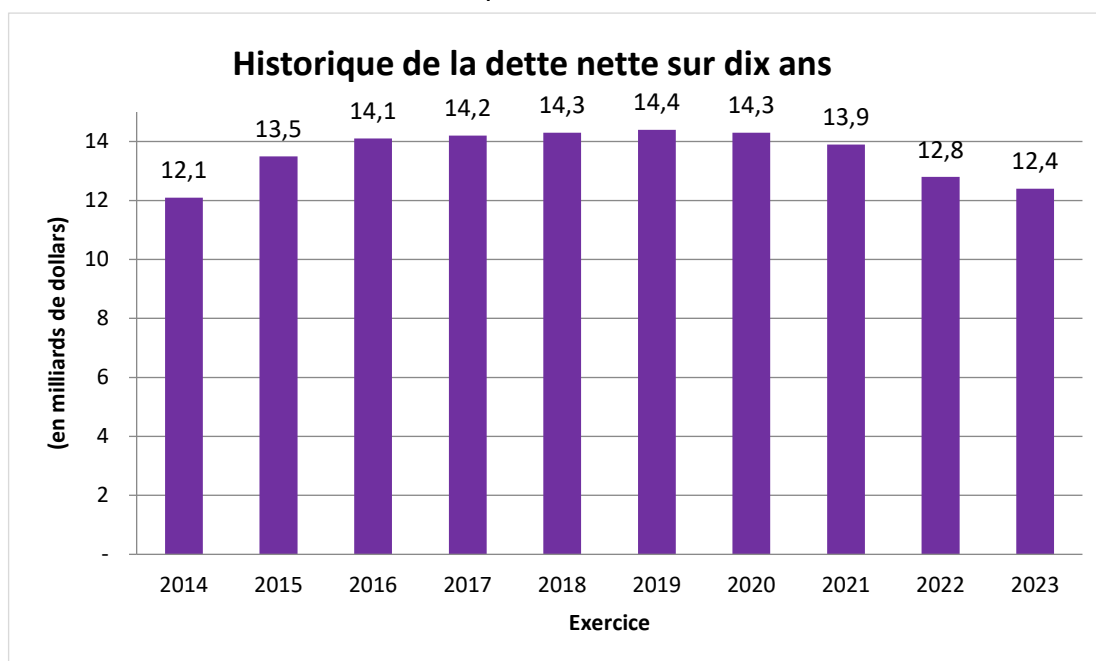
* La dette consolidée exclut les 5,1 milliards de dollars empruntés pour le compte d'Énergie NB

**Le service de la dette consolidée comprend l'intérêt, l'intérêt sur les contrats de location-acquisition et l'intérêt sur les emprunts à court terme, compensés par les produits de placement à court terme, l'amortissement des gains et pertes de change et l'amortissement des escomptes et des primes encourus lors de l'émission de débentures provinciales

La dette nette a diminué pour la quatrième année consécutive

2.10 La dette nette donne un précieux aperçu de la solidité financière de la Province, car elle fournit de l'information au sujet des recettes futures nécessaires pour couvrir les dépenses antérieures. La dette nette diminue régulièrement depuis quatre ans, et se chiffre à 12,4 milliards de dollars pour l'année terminée en 2023. La pièce 2.7 ci-dessous indique les montants de la dette nette sur dix ans.

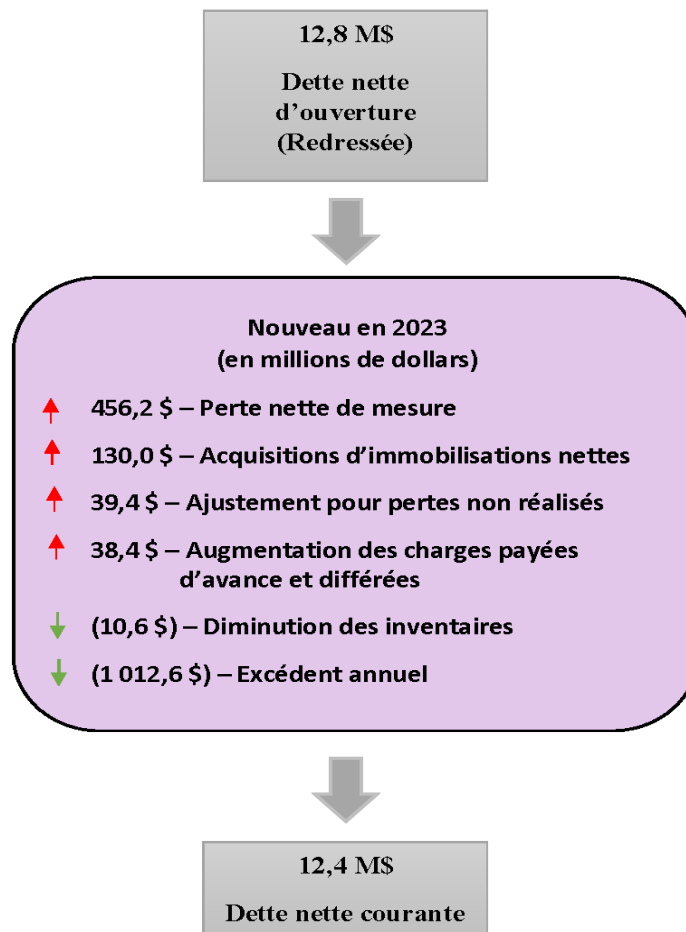
Pièce 2.7 - Historique de la dette nette sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

2.11 La pièce 2.8 indique les facteurs ayant contribué à la variation de la dette nette par rapport à l'exercice précédent.

Pièce 2.8 - Variation de la dette nette d'une année à l'autre

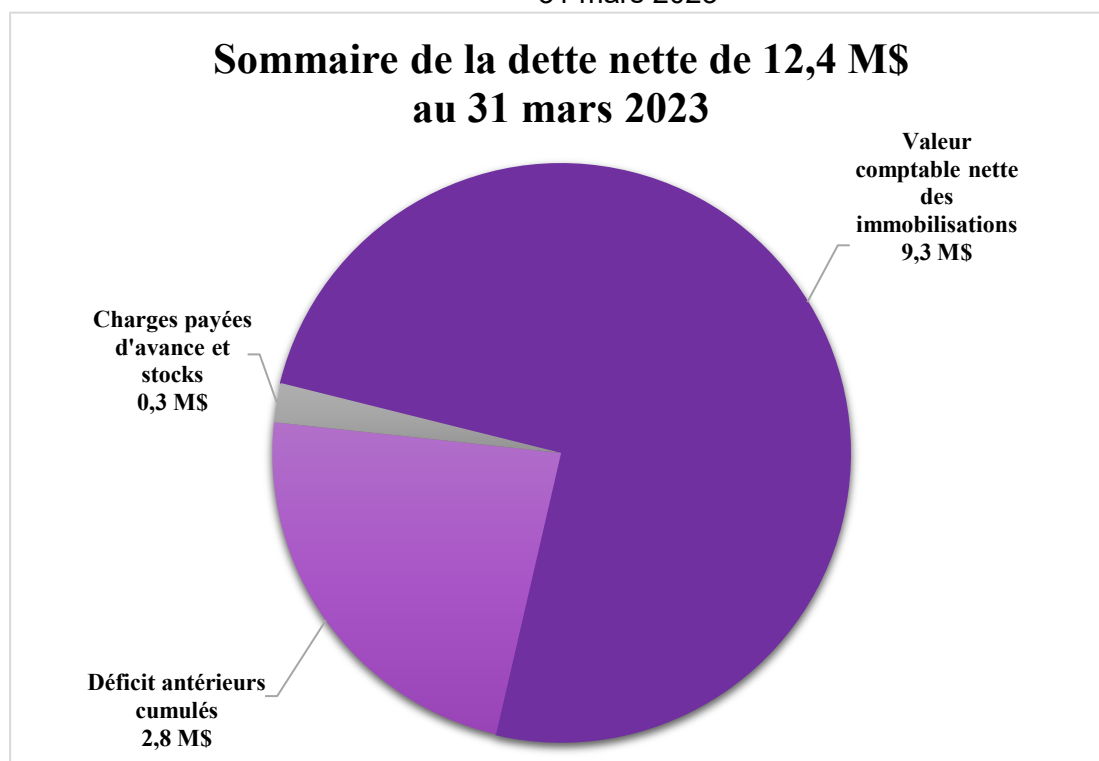


Source : Préparé par le VGNB d'après les Comptes publics de 2023

De quoi la dette nette de 12,4 milliards de dollars se compose-t-elle?

2.12 La pièce 2.9 présente la composition de la dette nette pour l'exercice terminé en 2023.

Pièce 2.9 - Sommaire de la dette nette de 12,4 milliards de dollars au 31 mars 2023



Source : Préparé par le VGNB d'après les Comptes publics de 2023

2.13 Comme le montre la pièce 2.9, les immobilisations corporelles (immobilisations) constituent 75 % de la dette nette. Chaque année, le solde des immobilisations change en fonction d'éléments comme les acquisitions, les cessions et l'amortissement. Les immobilisations principales sont :

- les routes, les ponts et les autoroutes
- les écoles
- les hôpitaux
- les foyers de soins
- les autres immeubles appartenant à la Province

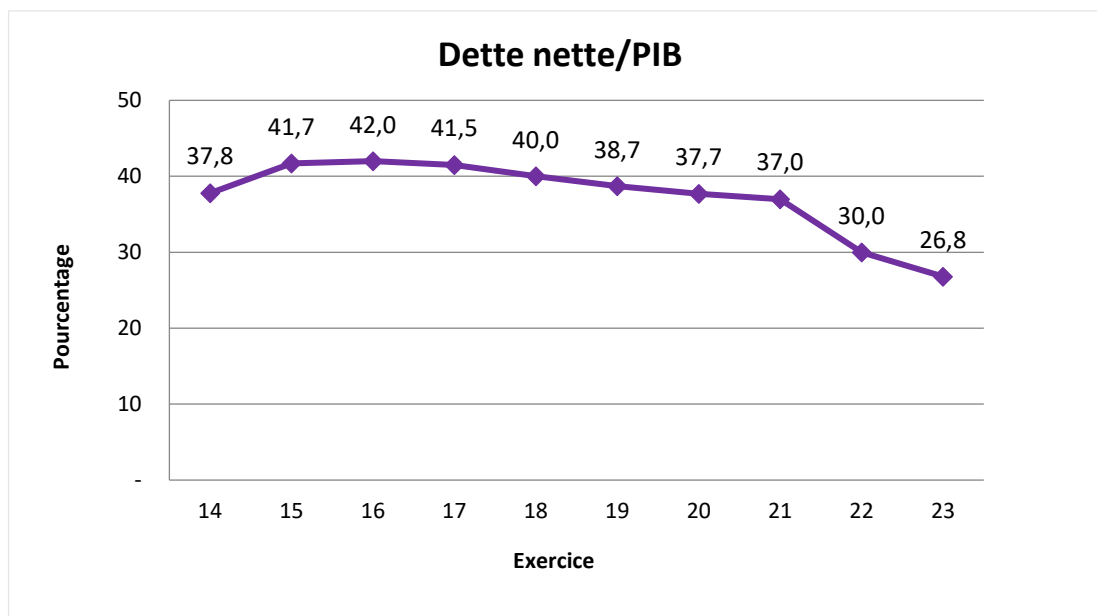
Ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick

2.14 Le ratio de la dette nette au produit intérieur brut (PIB)¹ est devenu un important indicateur de viabilité pour les gouvernements. La Province inclut un examen de ce ratio dans son analyse annuelle des états financiers et des documents connexes.

2.15 Le ratio de la dette nette au PIB montre la relation entre la dette nette et l'activité économique.

2.16 La pièce 2.10 présente l'historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans.

Pièce 2.10 - Historique du ratio de la dette nette au PIB sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

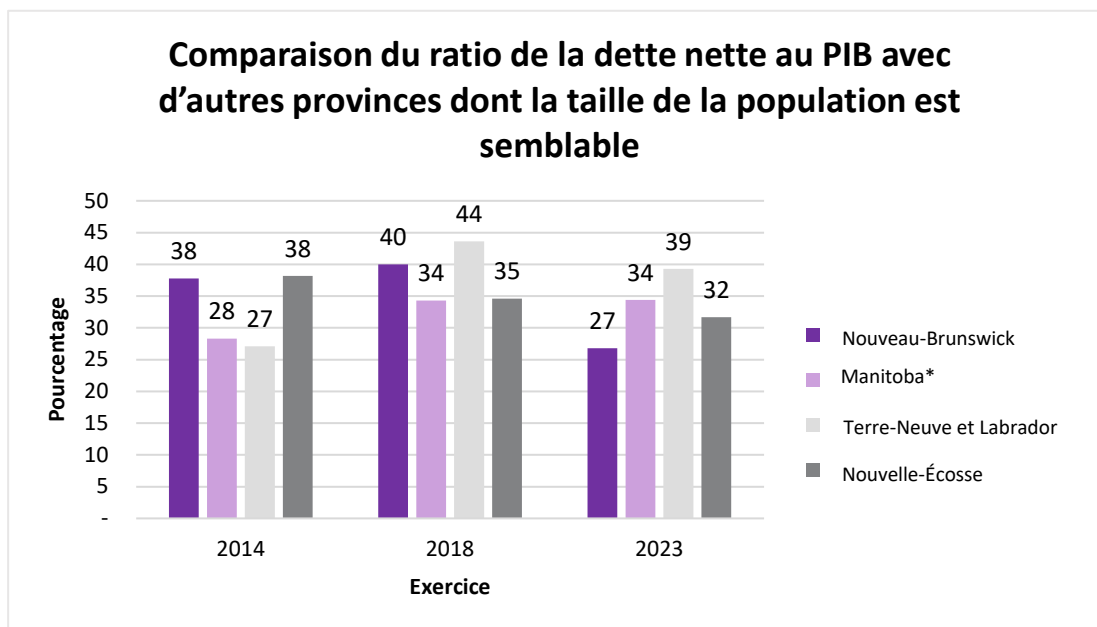
2.17 Le ratio de la dette nette au PIB diminue régulièrement depuis 2016 et a atteint son plus bas niveau depuis dix ans. Cela signifie que le PIB continue de croître plus rapidement que la dette nette.

¹ Le produit intérieur brut (PIB) mesure la valeur de tous les biens et services produits par une économie pendant une période donnée.

Comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces

2.18 La pièce 2.11 présente une comparaison du ratio de la dette nette au PIB du Nouveau-Brunswick avec d'autres provinces. Pour l'exercice terminé en 2023, le Nouveau-Brunswick affichait le plus bas ratio de la dette nette au PIB.

Pièce 2.11 - Comparaison du ratio de la dette nette au PIB avec d'autres provinces dont la taille de la population est semblable



Source : Préparé par le VGNB (après retraitement s'il y a lieu)

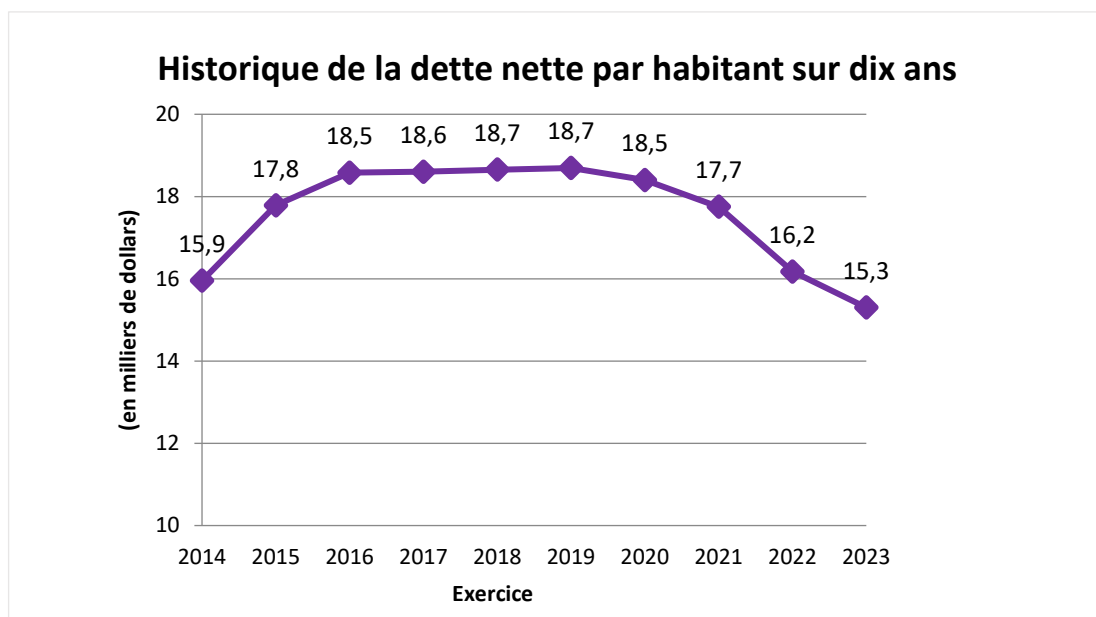
* Les renseignements sur les comptes publics de 2023 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié.

Dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick

2.19 Une autre façon d'évaluer l'importance de la taille de la dette nette du Nouveau-Brunswick consiste à la comparer à la taille de sa population, une mesure aussi appelée dette nette par habitant.

2.20 La dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick a atteint un sommet de 18 700 \$ en 2018 et en 2019, mais elle a depuis diminué pour se chiffrer à 15 300 \$ en 2023. La pièce 2.12 présente l'historique de la dette nette par habitant sur dix ans, indiquant une amélioration constante depuis 2019.

Pièce 2.12 - Dette nette par habitant sur dix ans

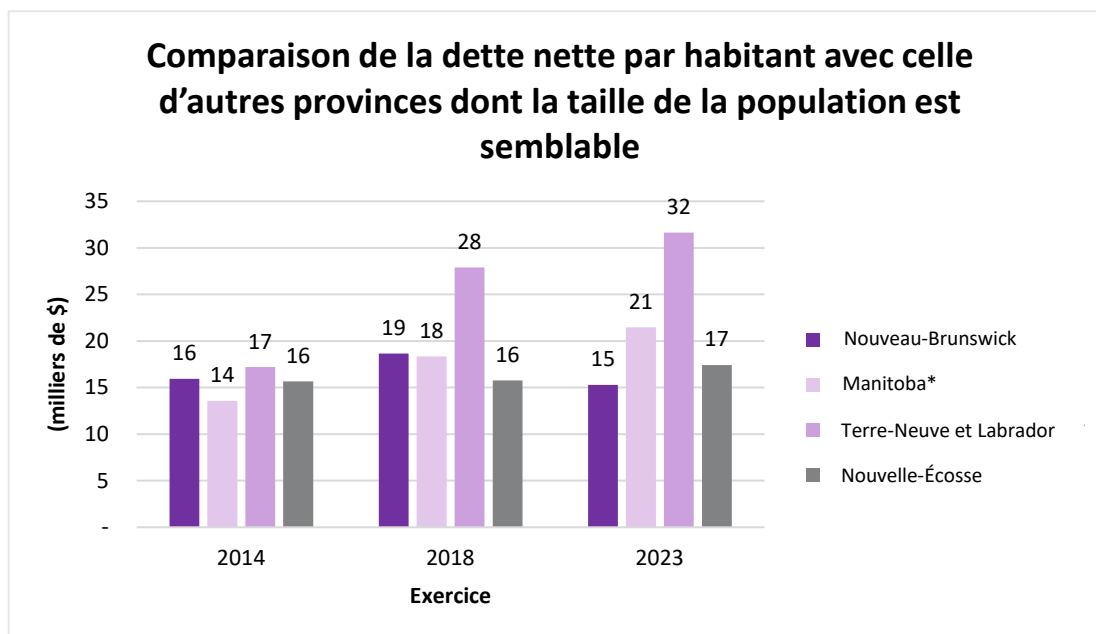


Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués

Comparaison de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celle d'autres provinces

2.21 La pièce 2.13 ci-dessous présente une comparaison de la dette nette par habitant du Nouveau-Brunswick avec celle d'autres provinces. Pour l'exercice terminé en 2023, le Nouveau-Brunswick affichait le ratio le plus bas.

Pièce 2.13 - Comparaison de la dette nette par habitant avec celle d'autres provinces



Source : Préparé par le VGNB (après retraitement s'il y a lieu)

* Les renseignements sur les comptes publics de 2023 utilisés pour le Manitoba contenaient un rapport de l'auditeur indépendant qualifié

Le Nouveau-Brunswick a-t-il atteint ses objectifs?

Objectifs de réduction de la dette

2.22 La pièce 2.14 décrit en détail les objectifs de réduction de la dette nette établis par la Province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé les objectifs établis pour quatre des cinq dernières années.

Pièce 2.14 - Historique sur cinq ans des objectifs de réduction de la dette nette par rapport aux chiffres réels (après retraitement, s'il y a lieu)
(millions de \$)

Exercice					
	2019	2020	2021	2022	2023
Objectif (Augmentation) Diminution	(372)	49	129	(241)	(15)
Réel (Augmentation) Diminution	(33)	37	470	1 088	359
Différence	339 (Augmentation réelle inférieure aux prévisions)	(12) (Diminution réelle inférieure aux prévisions)	341 (Diminution réelle supérieure aux prévisions)	1 329 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)	374 (Diminution réelle alors qu'une augmentation était prévue)
Objectif atteint ou dépassé?	Oui	Non	Oui	Oui	Oui

Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics et des budgets

Objectifs du ratio de la dette nette au PIB

2.23 La pièce 2.15 indique les objectifs du ratio de la dette nette au PIB établis par la Province pour les cinq dernières années. Le Nouveau-Brunswick a atteint ou dépassé les objectifs établis pour quatre des cinq dernières années.

Pièce 2.15 - Historique sur cinq ans des objectifs du ratio de la dette nette au PIB comparé aux chiffres réels (tels qu'enregistré à l'origine)

Exercice					
	2019	2020	2021	2022	2023
Cible	39,0 %	37,0 %	34,7 %	36,4 %	30,1 %
Réel*	37,6 %	36,6 %	35,9 %	29,0 %	26,8 %
Différence	(1,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(0,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	1,2 % (Ratio réel supérieur aux prévisions)	(7,4) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)	(3,3) % (Ratio réel inférieur aux prévisions)
Objectif atteint ou dépassé?	Oui	Oui	Non	Oui	Oui

Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics et des budgets

* Une diminution de la dette nette exprimée en pourcentage du PIB dénote une tendance positive, car cela signifie que le PIB croît plus rapidement que la dette nette (passifs moins actifs financiers)

Objectifs pluriannuels

2.24 Nous sommes également heureux de constater que la Province continue de fixer des objectifs pluriannuels en matière de dette nette et des objectifs en matière du ratio de la dette nette au PIB jusqu'à l'exercice 2026. Les objectifs pluriannuels annoncés dans le Budget principal des dépenses 2023-2024 de la Province sont présentés à la pièce 2.16.

*Pièce 2.16 - Objectifs de réduction de la dette nette du gouvernement
(en millions de dollars)*

	Budget de 2024	Objectif pour 2025	Objectif pour 2026
Diminution (augmentation) annuelle de la dette nette	(183)	(143)	(36)
Ratio de la dette nette au PIB	24,9 %	24,2 %	23,4 %

Source : <https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/fin/pdf/Budget/2023-2024/speech-2023-2024.pdf>

Dettes consolidées

Dettes consolidées de 17,4 milliards de dollars

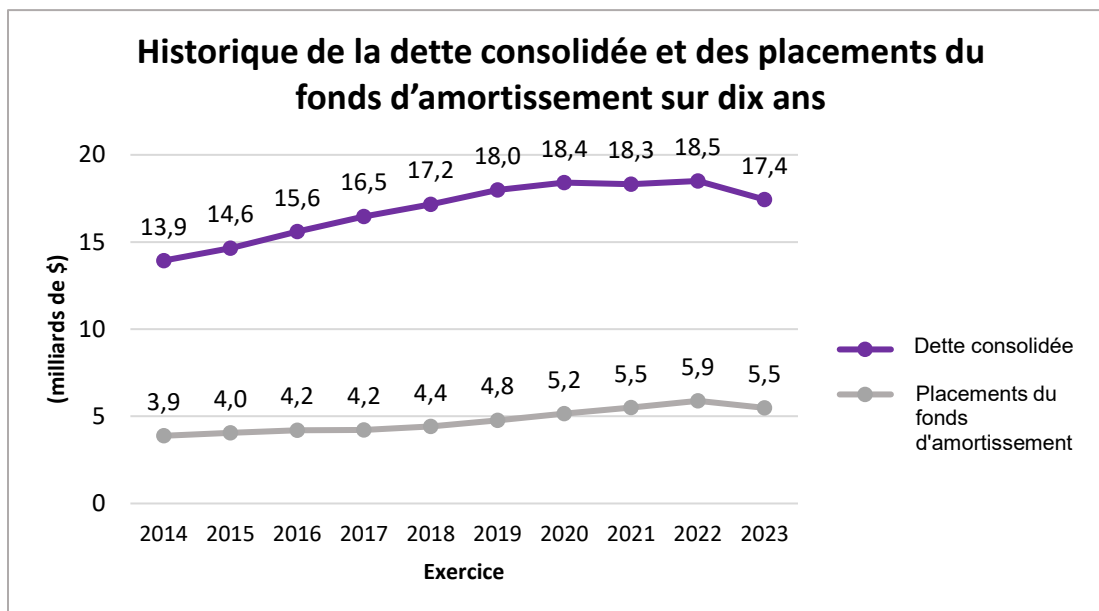
2.25 Cette année, la dette consolidée était de 17,4 milliards de dollars, ce qui est inférieur au sommet historique de 18,4 milliards atteint en 2022. Il convient de noter que ce montant ne tient pas compte des éléments suivants :

- Dette d'Énergie NB de 5,1 milliards de dollars
- Emprunts de 845 millions de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)

2.26 Pour faciliter les remboursements futurs de cette dette, la Province maintient un fonds d'amortissement. La *Loi provinciale sur les prêts* stipule qu'au plus tard à la date anniversaire de l'émission d'une dette consolidée, au moins 1 % du capital de l'émission qui est encore dû sera versé au fonds d'amortissement. Au 31 mars 2023, la valeur marchande des placements du fonds d'amortissement de la Province se chiffrait à environ 5,5 milliards de dollars.

2.27 La pièce 2.17 montre l'historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement de la Province sur dix ans.

Pièce 2.17 – Historique de la dette consolidée et des placements du fonds d'amortissement sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

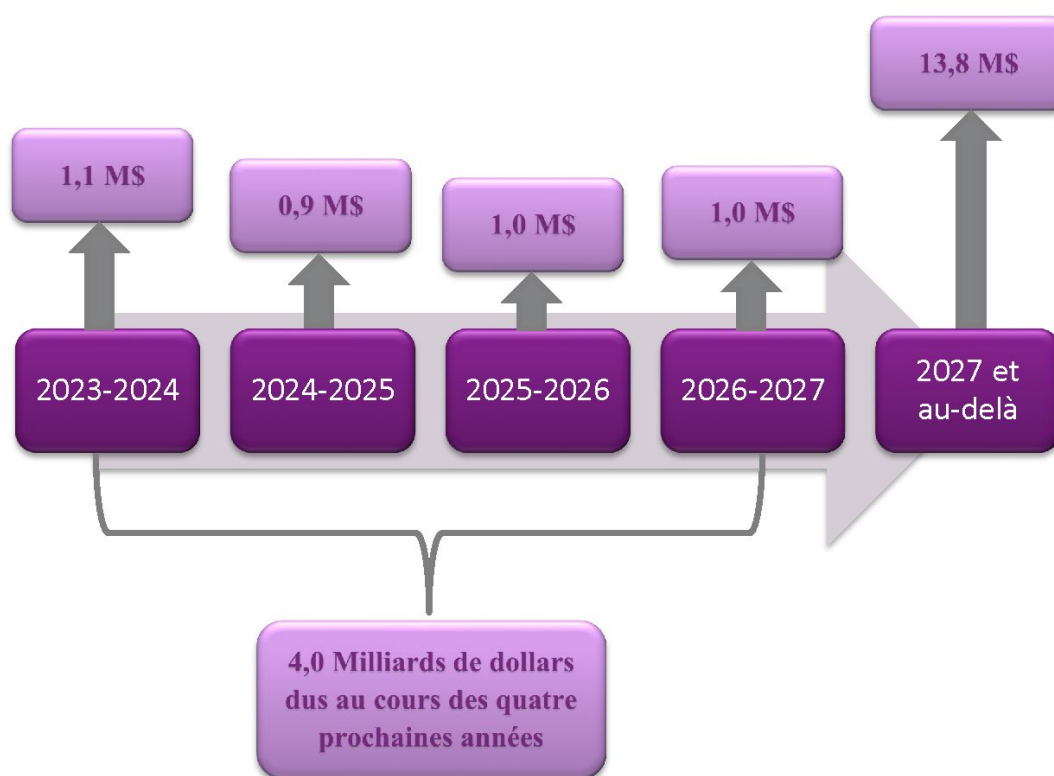
2.28 Comme on l'a mentionné précédemment, la dette consolidée est nettement supérieure aux placements du fonds d'amortissement. D'autres dépenses d'environ 12 milliards de dollars seront nécessaires à l'avenir pour rembourser l'intégralité de la dette consolidée.

2.29 Au cours des quatre prochaines années, environ 4,0 milliards de dollars de cette dette doivent être remboursés. La Province peut soit utiliser des fonds consolidés, ou soit refinancer. Par exemple, en 2023 :

- 900 millions de dollars (CA) ont été remboursés
- 1,9 milliard de dollars (CA) de nouvelle dette ont été émis

2.30 Les besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette au cours des quatre prochaines années et au-delà sont indiquées la pièce 2.18.

Pièce 2.18 – Besoins de trésorerie futurs pour rembourser la dette consolidée



Source : Préparé par le VGNB à partir des Comptes publics de 2023

Frais d'intérêt

- 2.31 Durant l'exercice terminé en 2023, le coût du service de cette dette (excluant Énergie NB) a été de 535 millions de dollars. Cela représente des frais annuels et ne réduit pas le montant du principal impayé.
- 2.32 Les taux d'intérêt ont été peu élevés pour la Province ces dernières années, mais ils ont augmenté récemment. Ainsi, les dépenses provinciales affectées au service de la dette publique pourraient augmenter à l'avenir si cette tendance persiste au moment du refinancement.

Dettes provinciales

2.33 Les montants comptabilisés comme une dette provinciale (17,4 milliards de dollars) ne comprennent pas :

- Dette d'Énergie NB de 5,1 milliards de dollars
- La dette garantie de 845 millions de dollars de la Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick (CFMNB)

2.34 La pièce 2.19 décrit en détail la dette de 23 milliards de dollars accumulée par la Province.

Pièce 2.19 – Résumé de la dette consolidée aux fins provinciales, de la dette d'Énergie NB et de la dette de la CFMNB



Source : Préparé par le VGNB

*Dette consolidée aux fins provinciales et dette d'Énergie NB au 31 mars 2023

** Dette de la CFMNB au 31 décembre 2022

2.35 La pièce 2.20 donne des détails sur la dette de la CFMNB liée aux besoins de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick au 31 décembre 2022. Nous présentons cette information par municipalité dont la dette est supérieure à 8 millions de dollars.

Pièce 2.20 – Résumé de la dette de la CFMNB liée aux besoins de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick

**Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
Dette liée aux besoins de financement des municipalités au
31 décembre 2022**

Municipalité	Dette (en millions de \$)
Saint John	194,6
Moncton	156,2
Dieppe	55,2
Edmundston	48,2
Riverview	30,3
Fredericton	29,2
Miramichi	27,4
Bathurst	24,7
Quispamsis	20,7
Tracadie	14,8
Grand-Sault/Grand Falls	14,4
Shediac	13,3
Commission de services régionaux du Sud-Est	11,7
Rothsay	11,2
Caraquet	10,4
Sackville	9,3
Autres municipalités	173,4
TOTAL	845,0

Source : Préparé par le VGNB

Gestion des liquidités, des placements à court terme et de la dette à court terme de la Province

2.36 Dans le cadre de notre travail, nous avons observé que les montants des liquidités, des placements à court terme et de la dette à court terme de la Province étaient remarquables en date du 31 mars 2023. Ces montants sont résumés à la pièce 2.21.

Pièce 2.21 – Liquidités, placements à court terme et dette à court terme en date du 31 mars 2023

Liquidités et placements à court terme (en millions de dollars)	
Principaux comptes bancaires de la Province	2 712
Autres liquidités provinciales	124
Liquidités détenues par des organismes d'État et d'autres entités consolidées (p. ex. les régies régionales de la santé et les foyers de soins)	126
<i>Total des liquidités</i>	<i>2 962</i>
Placements à court terme de la Province (investissements dans Énergie NB)	797
Autres placements à court terme et placements à court terme détenus par des organismes d'État et d'autres entités consolidées	18
<i>Total des placements à court terme</i>	<i>815</i>
<i>Total des liquidités et placements à court terme</i>	<i>3 777</i>

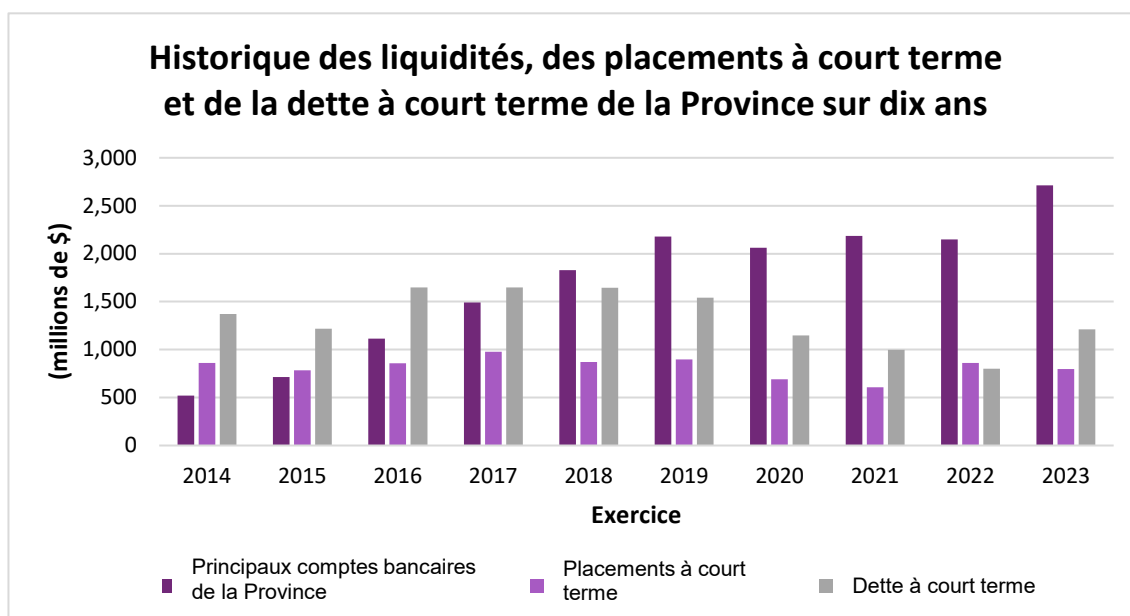
Dette à court terme (en millions de dollars)	
<i>Total de la dette à court terme</i>	<i>(1 213)</i>

Source : Préparé par le VGNB d'après le volume I des Comptes publics du Nouveau-Brunswick de l'année terminée le 31 mars 2023

2.37 Compte tenu de l'importance de ces montants et de la récente augmentation des taux d'intérêt, du coût des emprunts et de l'inflation, nous souhaitons fournir de l'information sur la façon dont la Province gère les liquidités dans ses principaux comptes bancaires, ses placements à court terme dans Énergie NB et sa dette à court terme.

2.38 La pièce 2.22 présente un sommaire des principaux comptes bancaires de la Province, de ses placements à court terme et de sa dette à court terme au cours des dix dernières années.

Pièce 2.22 – Historique des liquidités, des placements à court terme et de la dette à court terme de la Province sur dix ans



Source : Préparé par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics

2.39 Le solde des principaux comptes bancaires de la Province a fortement augmenté en 2023, et on observe chaque année une tendance plus marquée à conserver plus de liquidités (au cours de huit des dix dernières années, les liquidités ont augmenté d'une année à l'autre). La Province a environ cinq fois plus de liquidités aujourd'hui qu'en 2014, tandis que ses placements et ses emprunts à court terme n'ont pas beaucoup augmenté.

2.40 Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) a mentionné qu'il est compliqué de gérer les soldes des liquidités, des placements et de la dette.

2.41 Lors de nos discussions avec les représentants de FCT, nous avons appris que, dans le cadre de sa stratégie de gestion des liquidités, la Province souhaite avoir accès à une quantité d'argent suffisante pour s'acquitter de ses engagements. De plus, la Province gère un programme d'emprunts à court terme (dette à court terme) pour compléter ses besoins de liquidités quand c'est nécessaire. Les placements à court terme de la Province sont des fonds investis dans Énergie NB pour de courtes périodes (Énergie NB emprunte à la Province pour profiter de la cote de crédit de celle-ci).

- 2.42 Nous n'avons trouvé aucun document énonçant une politique de gestion des soldes des principaux comptes bancaires de la Province, de ses placements à court terme et de sa dette à court terme. On nous a informés que des politiques étaient en cours d'élaboration à ce sujet, et devraient être prêtes avant la fin du mois de mars 2024.
- 2.43 Selon nous, compte tenu de l'importance de ces soldes, il faut rédiger des politiques le plus tôt possible afin de garantir qu'on gèrera les soldes en question en vue de trouver l'équilibre entre les besoins opérationnels, l'optimisation des intérêts accumulés sur les soldes de trésorerie et la minimisation des coûts générés par la dette à court terme.
- 2.44 Nous continuerons à surveiller l'élaboration de ces politiques par FCT et la façon dont il gère les liquidités de la Province. Nous rendrons compte de toute observation significative et ferons des recommandations dans nos futurs rapports.

État de la situation financière du Nouveau-Brunswick



Table des matières

Faits saillants du chapitre 3	28
Situation financière de la Province	29
Indicateurs financiers	29
Indicateurs de viabilité	31
Rapport entre l'actif et le passif	31
Rapport entre l'actif financier et le passif	32
Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales	33
Pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales	34
Rapport entre la dette nette et le PIB	36
Rapport entre le déficit accumulé et le PIB	37
Rapport entre les charges totales et le PIB	38
Indicateurs de flexibilité	39
Rapport entre les frais de la dette et les recettes	39
Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations ..	40
Rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB	41
Indicateurs de vulnérabilité.....	42
Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales	42
Comparaison des rapports entre la dette en devises et la dette nette	43



Volume III - 2023

Faits saillants du chapitre 3

Viabilité	Flexibilité	Vulnérabilité
Cinq des sept indicateurs de tendance à court terme sont favorables	Un des trois indicateurs de tendance à court terme est favorable	Un des deux indicateurs de tendance à court terme est favorable
Trois des sept indicateurs de tendance à long terme sont favorables	Un des trois indicateurs de tendance à long terme est favorable	Un des deux indicateurs de tendance à long terme est favorable
Dans l'ensemble, la situation financière de la Province s'est améliorée depuis 2022		

Situation financière de la Province

Indicateurs financiers

3.1 La situation financière de la Province s'est améliorée depuis 2022. Nous avons analysé douze indicateurs financiers établis par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP). Pour les besoins de notre analyse, nous avons défini les tendances comme suit :

- Tendance à court terme : sur les deux dernières années
- Tendance à long terme : sur dix ans

3.2 Le résumé complet des indicateurs financiers se trouve à la pièce 3.1.



Viabilité

La viabilité indique si la Province peut maintenir son niveau actuel de dépenses et s'acquitter de ses obligations financières sans augmenter les impôts ou la dette consolidée.



Flexibilité

La flexibilité est la mesure dans laquelle la Province est à même de réagir face à des dépenses accrues ou imprévues, que ce soit par une augmentation des impôts ou de la dette consolidée.



Vulnérabilité

La vulnérabilité est la mesure dans laquelle la Province dépend de sources de financement sur lesquelles elle n'exerce pas de contrôle ou d'influence.

Pièce 3.1 — Résumé des indicateurs financiers

	Indicateur	Objet	Tendance à court terme	Tendance à long terme
Viabilité	Actif/passif	Indique la mesure dans laquelle le gouvernement finance ses activités par l'émission de titres d'emprunt	Favorable	Défavorable
	Actif financier/passif	Indique si des recettes futures seront requises pour payer les opérations passées	Favorable	Défavorable
	Dette nette/recettes annuelles totales	Indique s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées	Favorable	Favorable
	Charges par fonction/charges totales	Indique la tendance des dépenses publiques au fil du temps	Neutre	Neutre
	Dette nette/PIB	Indique la relation entre la dette nette et l'activité économique	Favorable	Favorable
	Déficit accumulé/PIB	Mesure la somme des résultats des activités de l'exercice considéré et de tous les exercices antérieurs par rapport à la croissance économique	Favorable	Favorable
	Charges totales/PIB	Indique la tendance des dépenses publiques au fil du temps par rapport à la croissance économique	Neutre	Neutre
Flexibilité	Frais de la dette publique (consolidée)/recettes	Indique la mesure dans laquelle les décisions d'emprunt passées limitent la capacité à remplir ses engagements courants en matière de finances et de services	Favorable	Favorable
	Valeur comptable nette des immobilisations/coût des immobilisations	Mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles disponibles pour la fourniture de produits et services	Défavorable	Défavorable
	Recettes d'origine interne/PIB	Indique la mesure dans laquelle les recettes sont tirées de l'économie	Défavorable	Neutre
Vulnérabilité	Paievements de transfert/recettes totales	Mesure le degré de dépendance envers un autre ordre de gouvernement	Neutre	Neutre
	Dette en devises/dette nette	Mesure le degré de vulnérabilité du gouvernement en cas de fluctuations des taux de change	Favorable	Favorable

Source : Pièce préparée par le VGNB

Indicateurs de viabilité

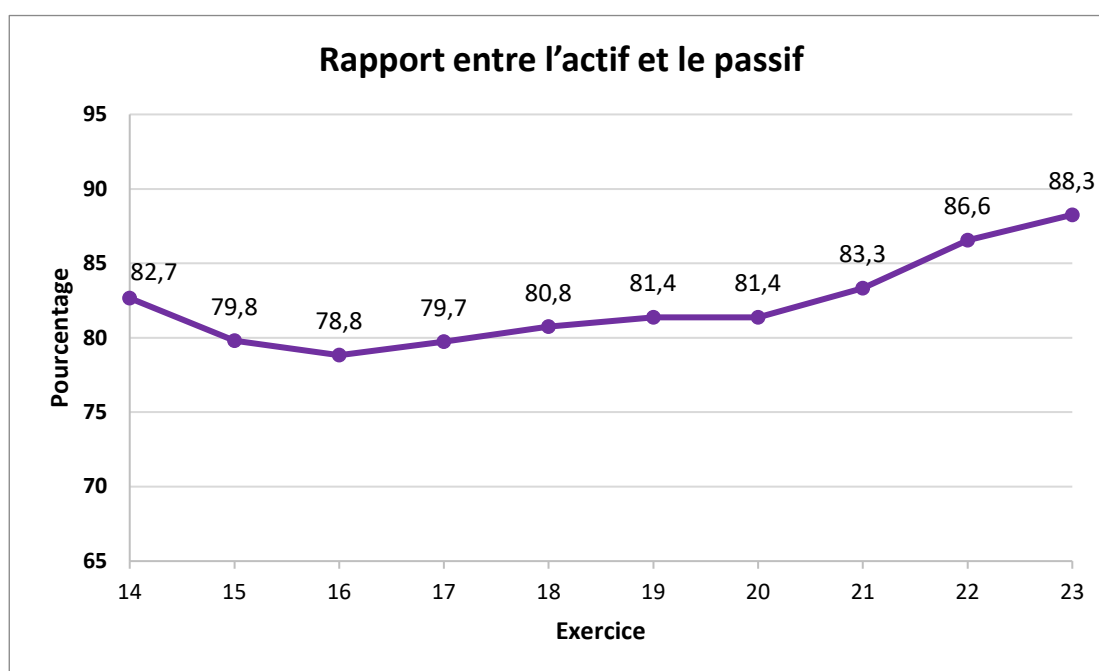
Rapport entre l'actif et le passif

3.3 Le rapport entre l'actif et le passif indique la mesure dans laquelle le gouvernement finance ses activités par l'émission de titres de créances. Un pourcentage :

- inférieur à 100 % indique une tendance défavorable, car la Province a plus de dettes que d'actifs
- qui augmente d'une année sur l'autre indique une tendance favorable à court terme

3.4 La pièce 3.2 qui suit indique les valeurs du rapport entre l'actif et le passif de 2014 à 2023.

Pièce 3.2 – Comparaison des rapports entre l'actif et le passif



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des Comptes publics pour les exercices pertinents, en tenant compte des retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.5 Le rapport entre l'actif et le passif est resté inférieur à 100 % au cours des dix dernières années. Toutefois, il a connu une hausse au cours des trois dernières années. Selon notre évaluation la tendance à :

- long terme est défavorable
- court terme est favorable

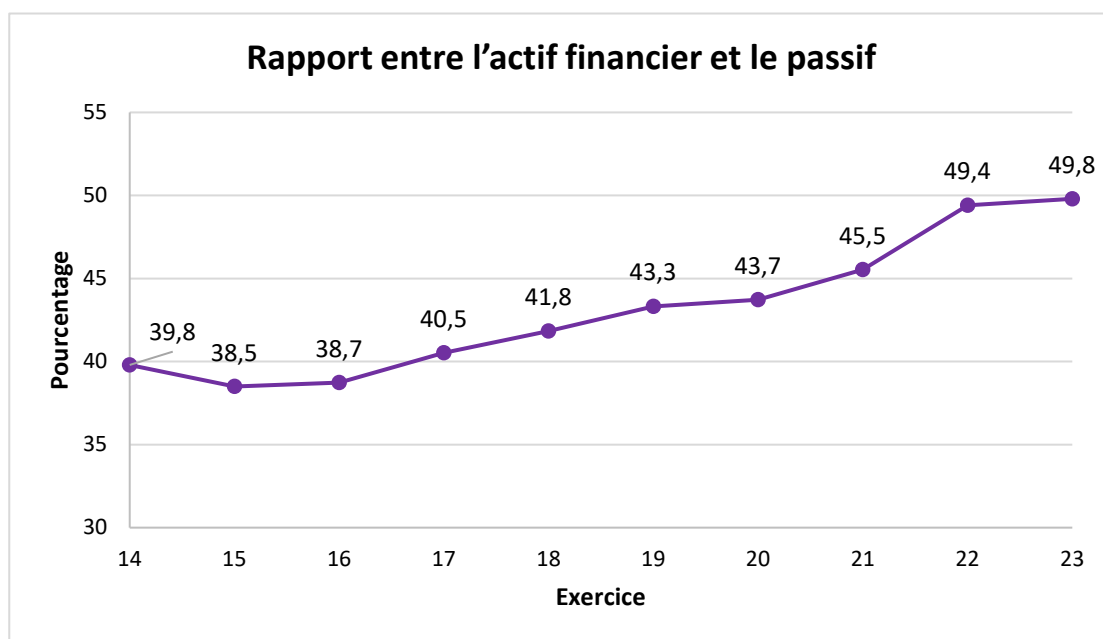
Rapport entre l'actif financier et le passif

3.6 Le rapport entre l'actif financier et le passif indique la mesure dans laquelle les recettes futures serviront à payer les opérations passées. Un pourcentage :

- inférieur à 100 % indique une tendance défavorable, car cela signifie qu'il faudra dégager des excédents pour pouvoir payer les opérations passées
- qui augmente d'une année sur l'autre indique une tendance favorable à court terme

3.7 La pièce 3.3 qui suit indique les valeurs du rapport entre l'actif financier et le passif de 2014 à 2023.

Pièce 3.3 – Rapport entre l'actif financier et le passif



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.8 Le rapport entre l'actif financier et le passif est resté inférieur à 100 % au cours des dix dernières années. Toutefois, le pourcentage a constamment augmenté depuis 2015. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme est défavorable
- court terme est favorable

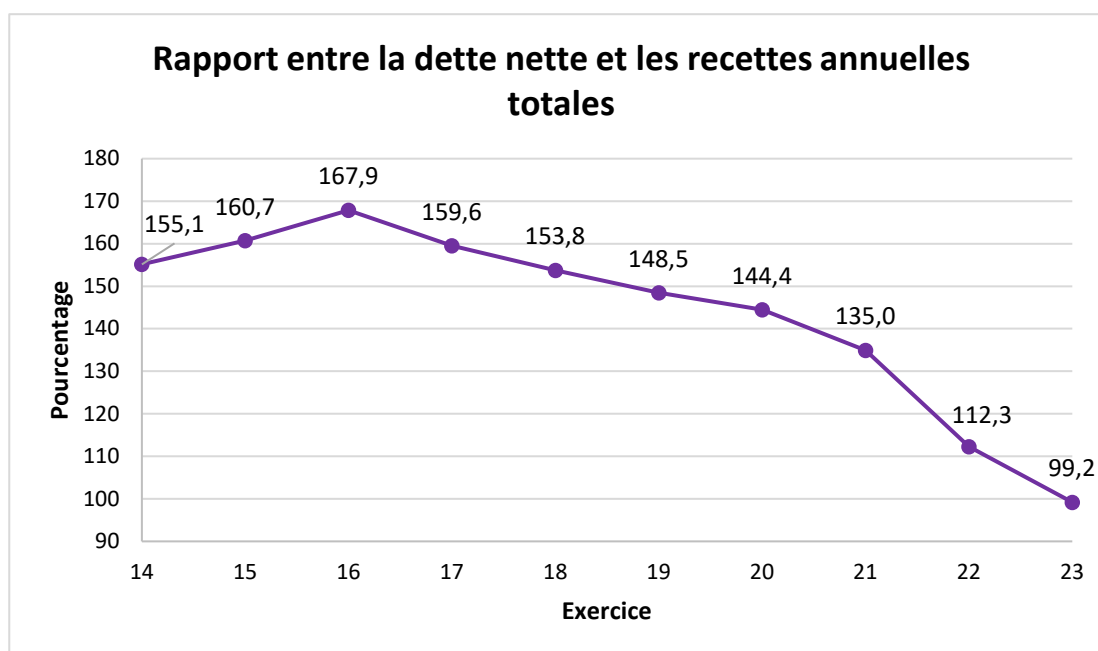
Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales

3.9 Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales sert à indiquer s'il faudra plus de temps pour payer les opérations passées. Un pourcentage qui est :

- à la baisse indique une tendance positive, car la Province mettra moins de temps pour éliminer la dette nette
- en augmentation indique une tendance négative, car la Province mettra plus de temps pour éliminer la dette nette

3.10 La pièce 3.4 qui suit indique les valeurs du rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales de 2014 à 2023.

Pièce 3.4 – Rapport entre la dette nette et les recettes annuelles totales



Source : Pièce préparée par VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.11 Le rapport entre la dette nette et les recettes annuelles diminue constamment depuis 2016. Selon notre évaluation, la tendance à :

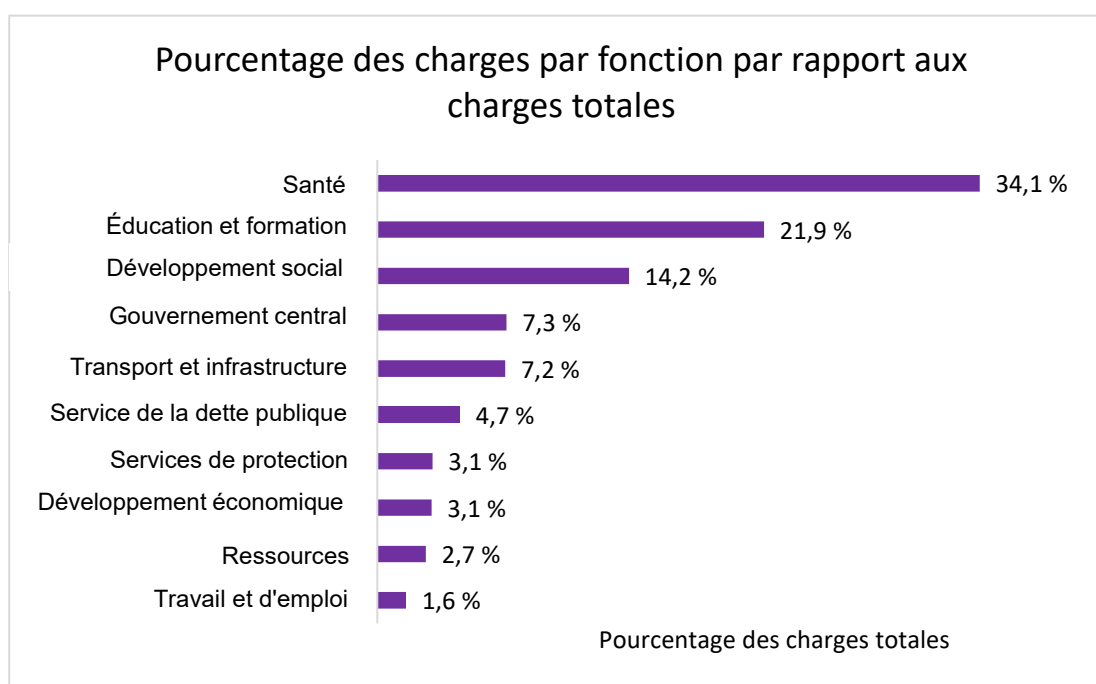
- long terme est favorable
- court terme est favorable

Pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales

3.12 Le pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales indique la tendance des dépenses publiques au fil du temps. Si les frais de la dette augmentent, les fonds disponibles pour la prestation des services diminuent.

3.13 La pièce 3.5 qui suit indique le pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales pour l'exercice clos le 31 mars 2023.

Pièce 3.5 – Pourcentage des charges par fonction par rapport aux charges totales au 31 mars 2023

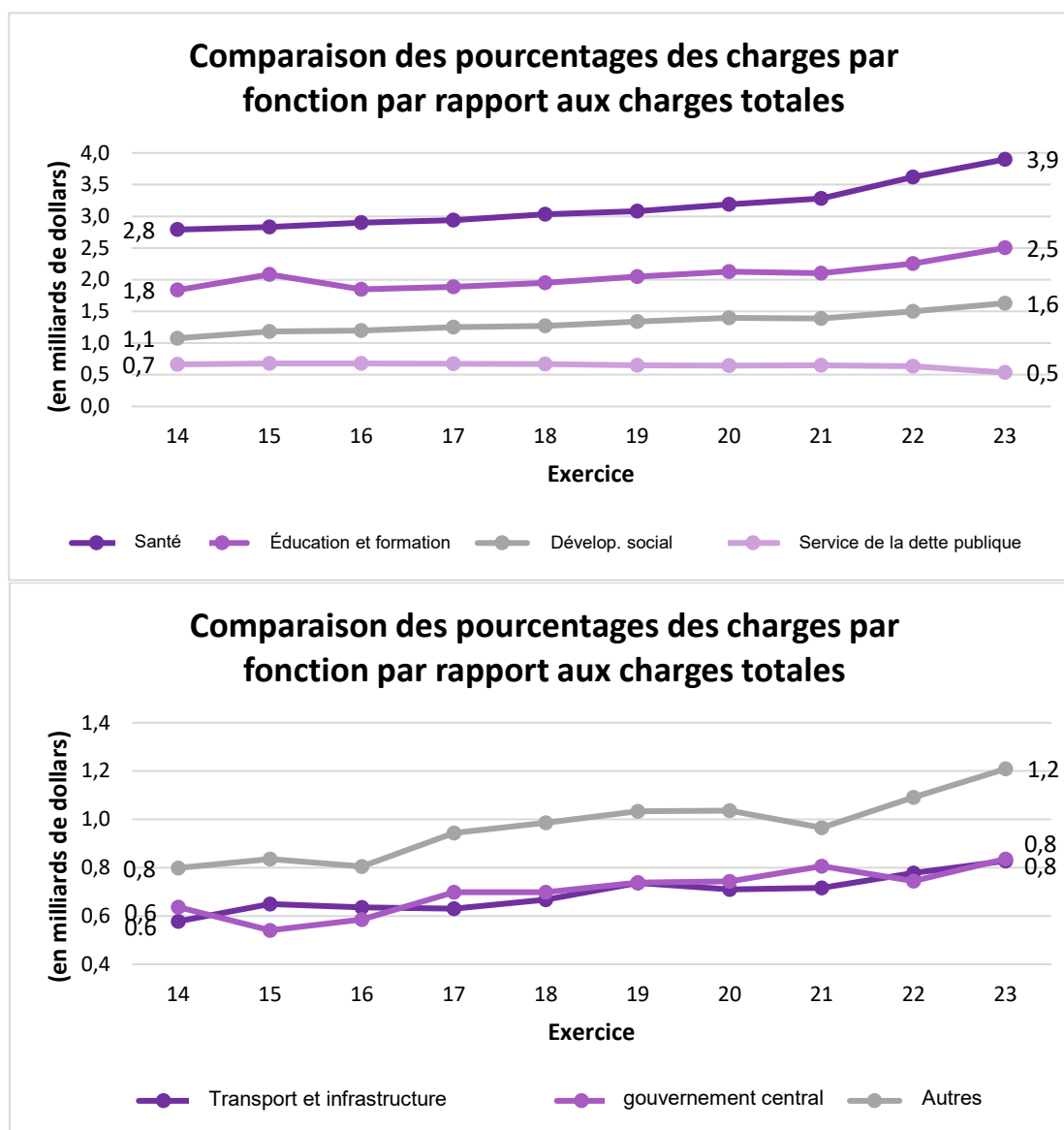


Source : Pièce préparée par VGNB d'après les Comptes publics de 2023.

3.14 La pièce suivante détaille les charges par fonction par rapport aux charges totales sur la période 2014 à 2023.

- Santé, Éducation et formation, Développement social, Service de la dette publique
- Transports et infrastructures, Administration centrale, Divers

Pièce 3.6 – Charges par fonction/charges totales



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

Divers : Comprend le Développement économique, Travail et d'emploi, les Services de protection et les Ressources.

3.15 La répartition des dépenses a peu changé au cours des dix dernières années. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme est neutre
- court terme est neutre

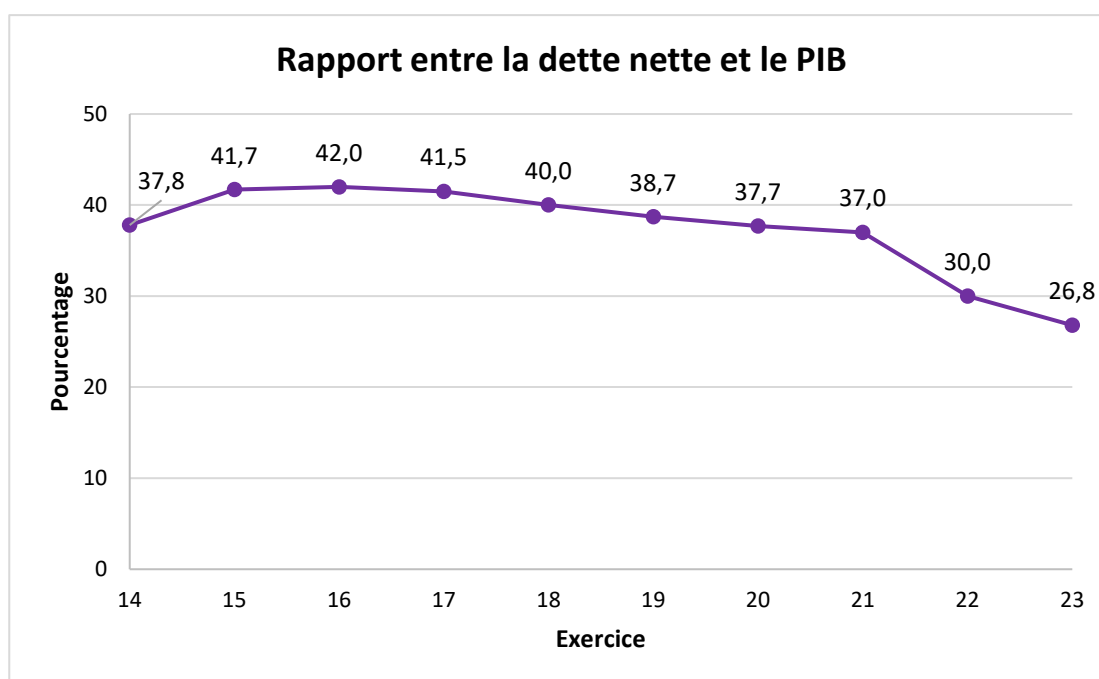
Rapport entre la dette nette et le PIB

3.16 Le rapport entre la dette nette et le PIB indique la relation entre la dette nette et l'activité économique. Un pourcentage qui est :

- à la baisse indique une tendance positive, car la croissance du PIB dépasse celle de la dette nette
- en augmentation révèle une tendance négative, car cela indique que la croissance de la dette nette dépasse celle du PIB

3.17 La pièce 3.7 qui suit indique les valeurs du rapport entre la dette nette et le PIB de 2014 à 2023.

Pièce 3.7 – Rapport entre la dette nette et le PIB



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.18 Le rapport entre la dette nette et le PIB est en baisse constante depuis 2016. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme est favorable
- court terme est favorable

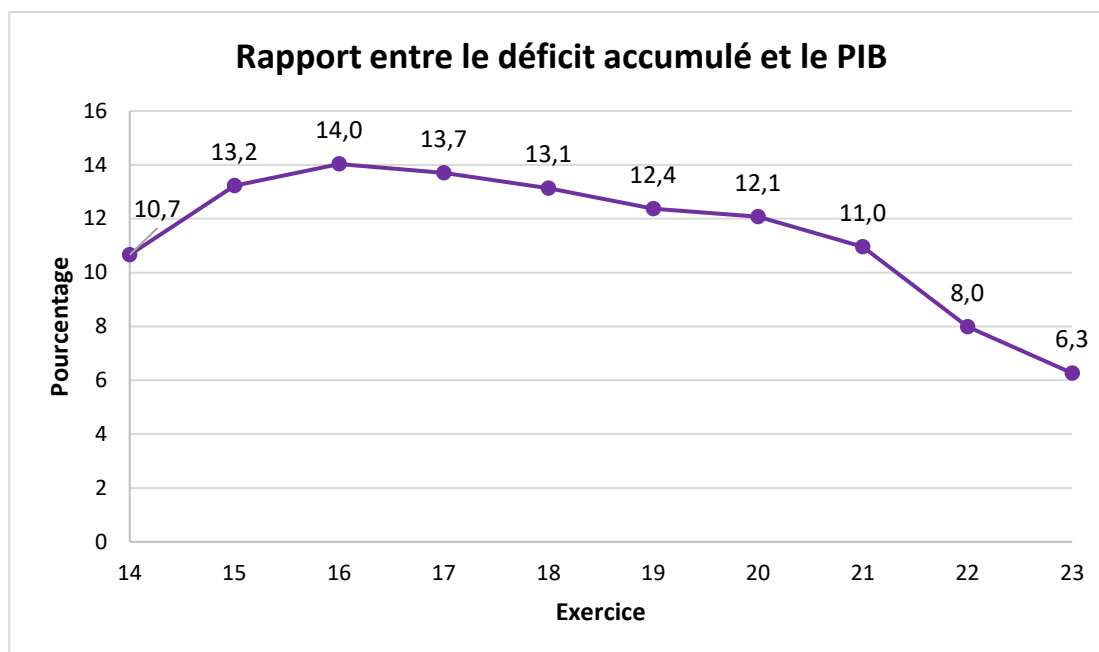
Rapport entre le déficit accumulé et le PIB

3.19 Le rapport entre le déficit accumulé et le PIB indique la tendance des dépenses publiques au fil du temps par rapport à la croissance économique. Le déficit accumulé donne la mesure dans laquelle les recettes annuelles actuelles et passées n'ont pas suffi à couvrir les coûts annuels actuels et passés de la prestation des services. Un pourcentage qui est en :

- baisse indique une tendance positive, car la croissance du PIB dépasse celle du déficit accumulé
- augmentation indique une tendance négative, car le déficit accumulé croît plus rapidement que le PIB

3.20 La pièce 3.8 qui suit indique les valeurs du rapport entre le déficit accumulé et le PIB de 2014 à 2023.

Pièce 3.8 – Rapport entre le déficit accumulé et le PIB



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.21 Le rapport entre le déficit accumulé et le PIB a constamment diminué depuis 2014. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme est favorable
- court terme est favorable

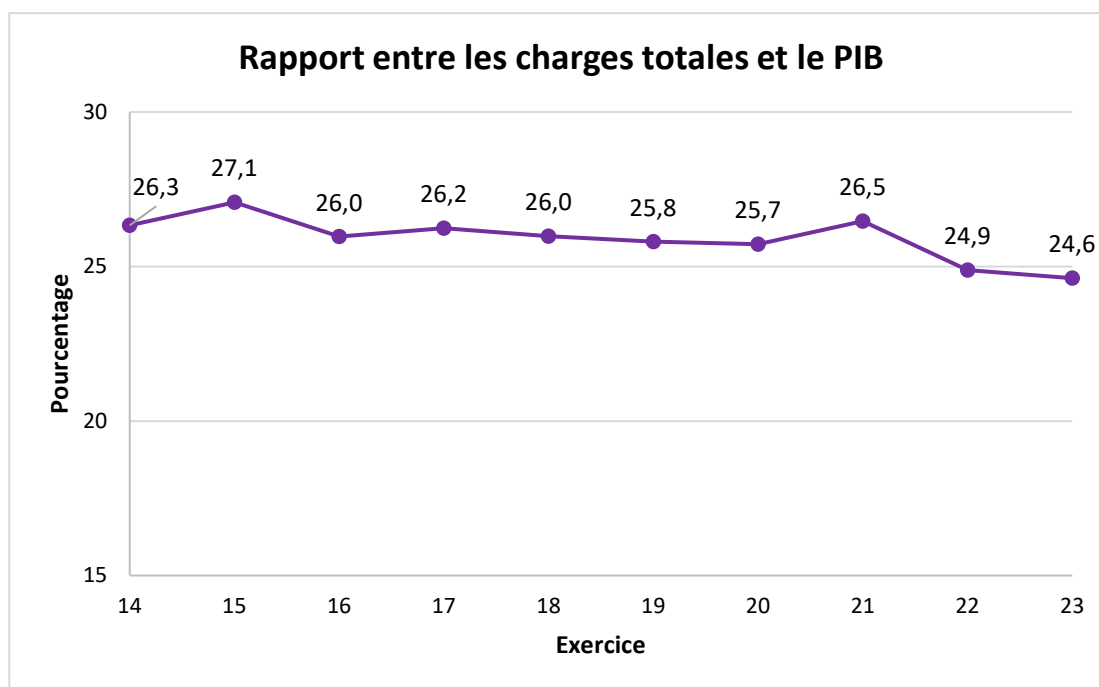
Rapport entre les charges totales et le PIB

3.22 Le rapport entre les charges totales et le PIB indique la tendance des dépenses publiques au fil du temps par rapport à la croissance économique. Un pourcentage qui est en :

- augmentation témoigne d'une tendance négative, car les charges de l'État augmentent plus rapidement que l'économie
- baisse indique une tendance positive, car la croissance de l'économie est plus rapide que les dépenses publiques

3.23 La pièce 3.9 qui suit indique les valeurs du rapport entre les charges totales et le PIB de 2014 à 2023.

Pièce 3.9 – Rapport entre les charges totales et le PIB



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.24 Il y a eu peu de changement au cours des dix dernières années. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme est neutre
- court terme est neutre

Indicateurs de flexibilité

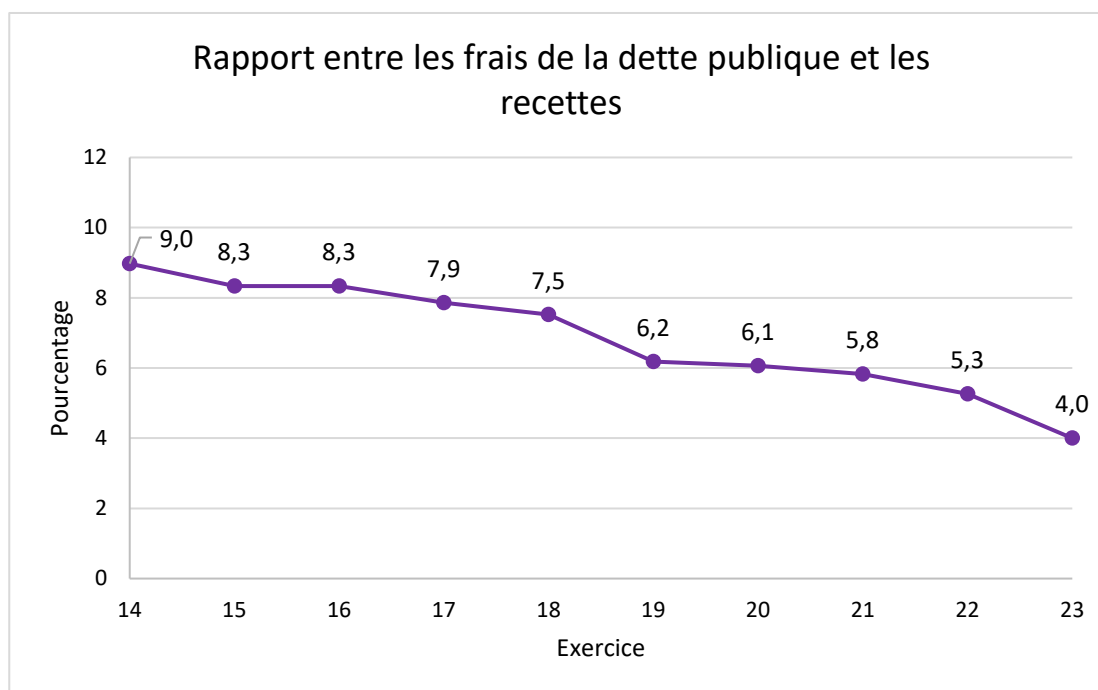
Rapport entre les frais de la dette publique et les recettes

3.25 Le rapport entre les frais de la dette publique et les recettes montre dans quelle mesure les décisions d'emprunt passées limitent la capacité à remplir ses engagements courants en matière de finances et de services. Un pourcentage qui est en :

- baisse indique une tendance favorable, car cela signifie que, toutes proportions gardées, une part moins importante des recettes est requise pour acquitter les frais de service de la dette consolidée
- augmentation indique une tendance défavorable, car, toutes proportions gardées, une part plus importante des recettes est requise pour acquitter les frais de service de la dette consolidée

3.26 La pièce 3.10 qui suit indique les valeurs du rapport entre les frais de la dette publique et les recettes de 2014 à 2023.

Pièce 3.10 – Rapport entre les frais de la dette publique (consolidée) et les recettes



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.27 Le rapport entre les frais de la dette publique et les recettes a constamment diminué au cours des dix dernières années. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme est favorable
- court terme est favorable

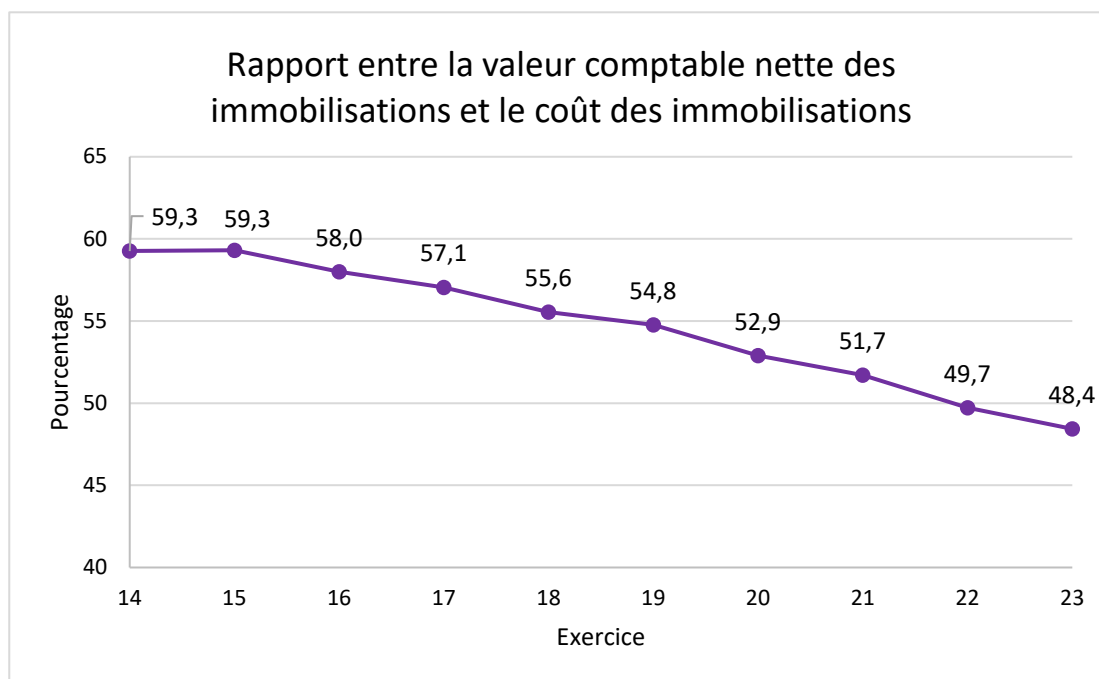
Rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations

3.28 Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations mesure la durée de vie utile estimative des immobilisations corporelles disponibles pour la fourniture de produits et services. Un pourcentage qui est en :

- baisse indique une tendance négative, car la dépréciation des actifs (leur utilisation) est plus rapide que leur remplacement
- augmentation indique une tendance positive, car le remplacement des actifs est plus rapide que leur dépréciation (utilisation)

3.29 La pièce 3.11 qui suit indique les valeurs du rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations de 2014 à 2023.

Pièce 3.11 – Comparaison des rapports entre la valeur comptable nette et le coût des immobilisations



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.30 Le rapport entre la valeur comptable nette des immobilisations et le coût des immobilisations est en baisse constante depuis 2015. Selon notre évaluation, la tendance à :

- long terme est défavorable
- court terme est défavorable

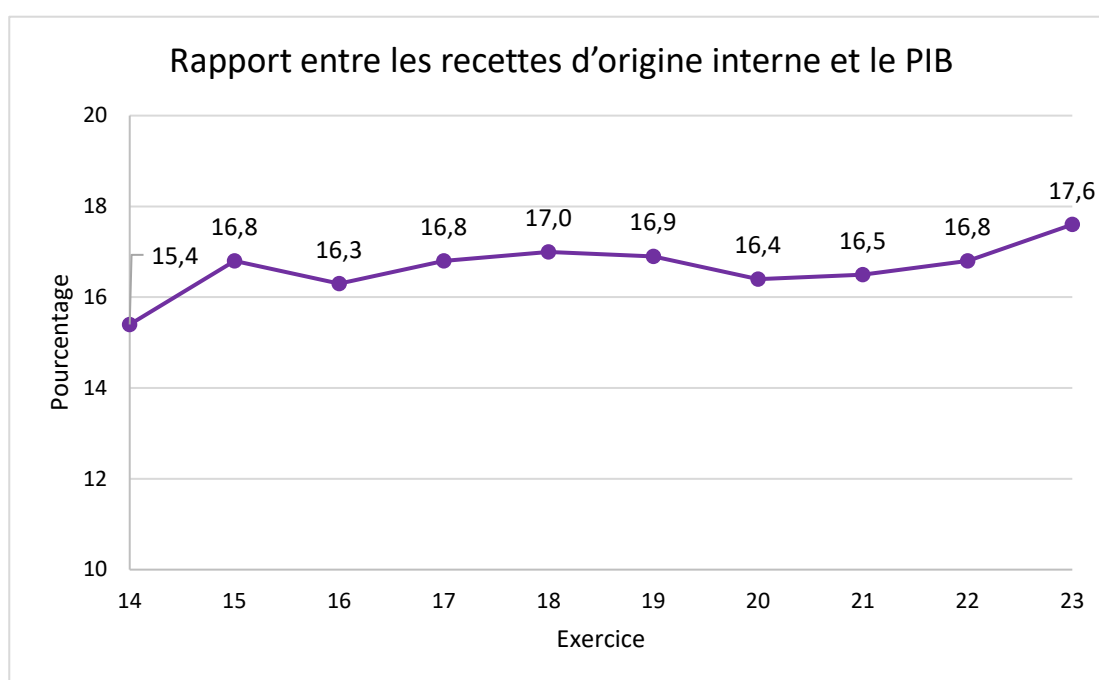
Rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB

3.31 Le rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB indique la mesure dans laquelle les recettes sont tirées de l'économie. Un pourcentage qui est en :

- augmentation indique une tendance négative, car la Province dispose de moins de latitude quant aux moyens de générer des recettes
- baisse indique une tendance positive, car la Province dispose de plus de latitude quant aux moyens de générer des recettes

3.32 La pièce 3.12 qui suit indique les valeurs du rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB de 2014 à 2023.

Pièce 3.12 – Rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.33 Le rapport entre les recettes d'origine interne et le PIB est demeuré relativement stable depuis 2015. Toutefois, vu que ce rapport a augmenté depuis 2020, nous avons dégagé les tendances suivantes :

- la tendance à long terme est neutre
- la tendance à court terme est défavorable

Indicateurs de vulnérabilité

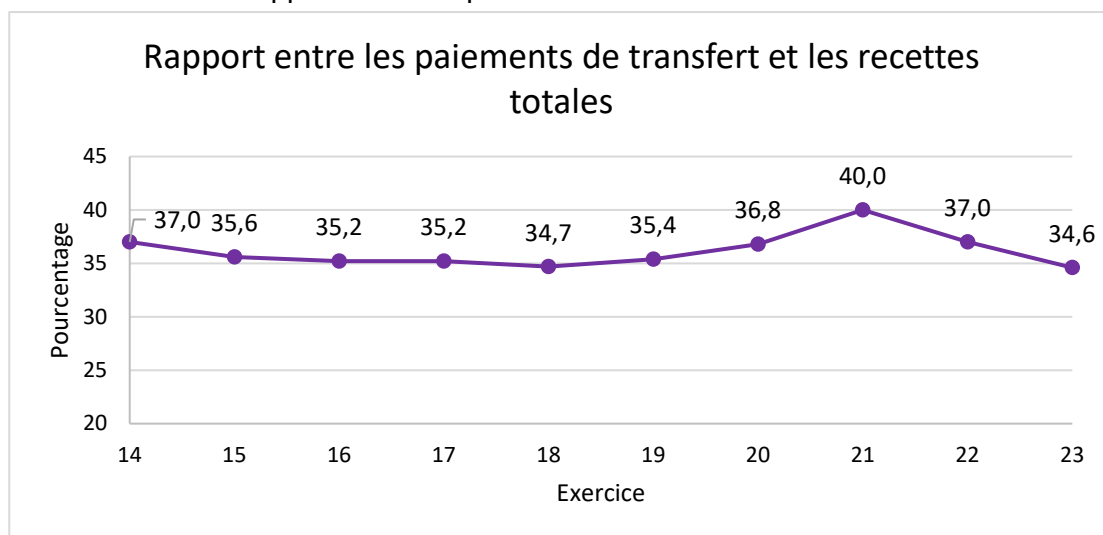
Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales

3.34 Le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales mesure le degré de dépendance envers un autre palier de gouvernement. Un pourcentage qui est en :

- baisse indique une tendance positive, car la Province tire ses recettes, dans une moindre mesure, des paiements de transfert
- augmentation indique une tendance négative, car la Province tire ses recettes, dans une plus grande mesure, des paiements de transfert

3.35 La pièce 3.13 qui suit indique les valeurs du rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales de 2014 à 2023.

Pièce 3.13 – Rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales



Source : Pièce préparée par le VGNB d'après les données des exercices pertinents des Comptes publics avec les retraitements qui y sont indiqués, le cas échéant.

3.36 Le rapport entre les paiements de transfert et les recettes totales est demeuré relativement stable au cours des dix dernières années. Il y a eu une augmentation notable des paiements de transfert en 2021 en raison des fonds en aide à la COVID. Une fois ces fonds retranchés de notre analyse, nous avons dégagé les tendances suivantes :

- la tendance à long terme est neutre
- la tendance à court terme est neutre

Comparaison des rapports entre la dette en devises et la dette nette

3.37 Le rapport entre la dette en devises et la dette nette mesure la vulnérabilité du gouvernement aux fluctuations des devises. Étant donné que la Province a couvert la totalité de ses positions en devises, nous avons dégagé les tendances suivantes :

- la tendance à long terme est favorable
- la tendance à court terme est favorable

Résultats de l'audit des états financiers de la Province du Nouveau-Brunswick



Table des Matières

Faits saillants du chapitre 4	45
Audit des états financiers de la Province	46
Opinion sans réserve du vérificateur général.....	46
Autonomie financière d'Énergie NB.....	46
La capacité d'Énergie NB de s'autofinancer demeure préoccupante.....	46
Fort taux d'endettement	46
Absence de rentabilité	47
Difficultés d'exploitation	47
Investissements futurs en immobilisations	47
Le plan stratégique d'Énergie NB fait état de nombreux défis	48
Analyse comptable annuelle d'Énergie NB	49
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	50
La nouvelle norme comptable a eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Province	50
Systèmes informatiques du Gouvernement.....	51
Système Oracle Fusion.....	51
Contrôle interne et processus comptables.....	51
Autres systèmes informatiques	52
Systèmes informatiques qui présentent des risques connus	52



Volume III, 2023

Faits saillants du chapitre 4

La capacité d'Énergie NB de s'autofinancer demeure préoccupante

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations : la nouvelle norme comptable a eu une incidence importante sur les états financiers de la Province

Le vérificateur général a exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers consolidés de la Province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2023

Audit des états financiers de la Province

Opinion sans réserve du vérificateur général

4.1 Le 21 septembre 2023, le vérificateur général a exprimé une opinion sans réserve (« favorable ») sur les états financiers consolidés de la Province du Nouveau-Brunswick pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Cette opinion indique que les états financiers consolidés de la Province sont présentés fidèlement, en conformité avec les normes comptables canadiennes pour le secteur public.

4.2 Nos travaux d'audit comprenaient une analyse :

- des principaux programmes et activités des ministères et des organismes de la Couronne
- des principaux postes de recettes
- des divers postes de dépenses
- des contrôles internes des systèmes informatiques d'importance

4.3 Dans le présent chapitre, nous présentons les constatations importantes découlant de nos travaux, y compris les recommandations d'amélioration. Nous n'avons relevé aucune fraude significative ni perte d'actifs au cours de notre audit.

Autonomie financière d'Énergie NB

La capacité d'Énergie NB de s'autofinancer demeure préoccupante

4.4 Nous notons les préoccupations suivantes concernant la capacité d'Énergie NB de s'autofinancer.

Fort taux d'endettement

4.5 Nous nous interrogeons sur la capacité d'Énergie NB à s'acquitter de sa dette sans devoir imposer de hausses de tarifs importantes, sans obtenir de fonds de la Province ou sans devoir réduire considérablement ses dépenses.

4.6 Énergie NB :

- a une dette de plus de 5 milliards de dollars
- ne respecte toujours pas le ratio d'endettement de 80/20 exigé par la *Loi sur l'électricité*
- affiche un ratio d'endettement de 94/6, ce qui constitue une dégradation par rapport au ratio de 87/13 qu'elle affichait l'exercice précédent

Absence de rentabilité

4.7 L'absence persistante de rentabilité pour Énergie NB impactera sa capacité à soutenir ses activités futures. Énergie NB :

- affichait une perte nette de 43 millions de dollars à la fin de l'exercice 2023
- a enregistré une perte nette pour six des sept derniers exercices (après la déduction du revenu de placement non réalisé)

Difficultés d'exploitation

4.8 Énergie NB a demandé la plus forte hausse de tarifs en 15 ans, soit 8,9 %. La Commission de l'énergie et des services publics n'a approuvé qu'une augmentation tarifaire de 4,8 %.

Investissements futurs en immobilisations

4.9 Énergie NB devra engager d'importantes dépenses en immobilisations, notamment pour :

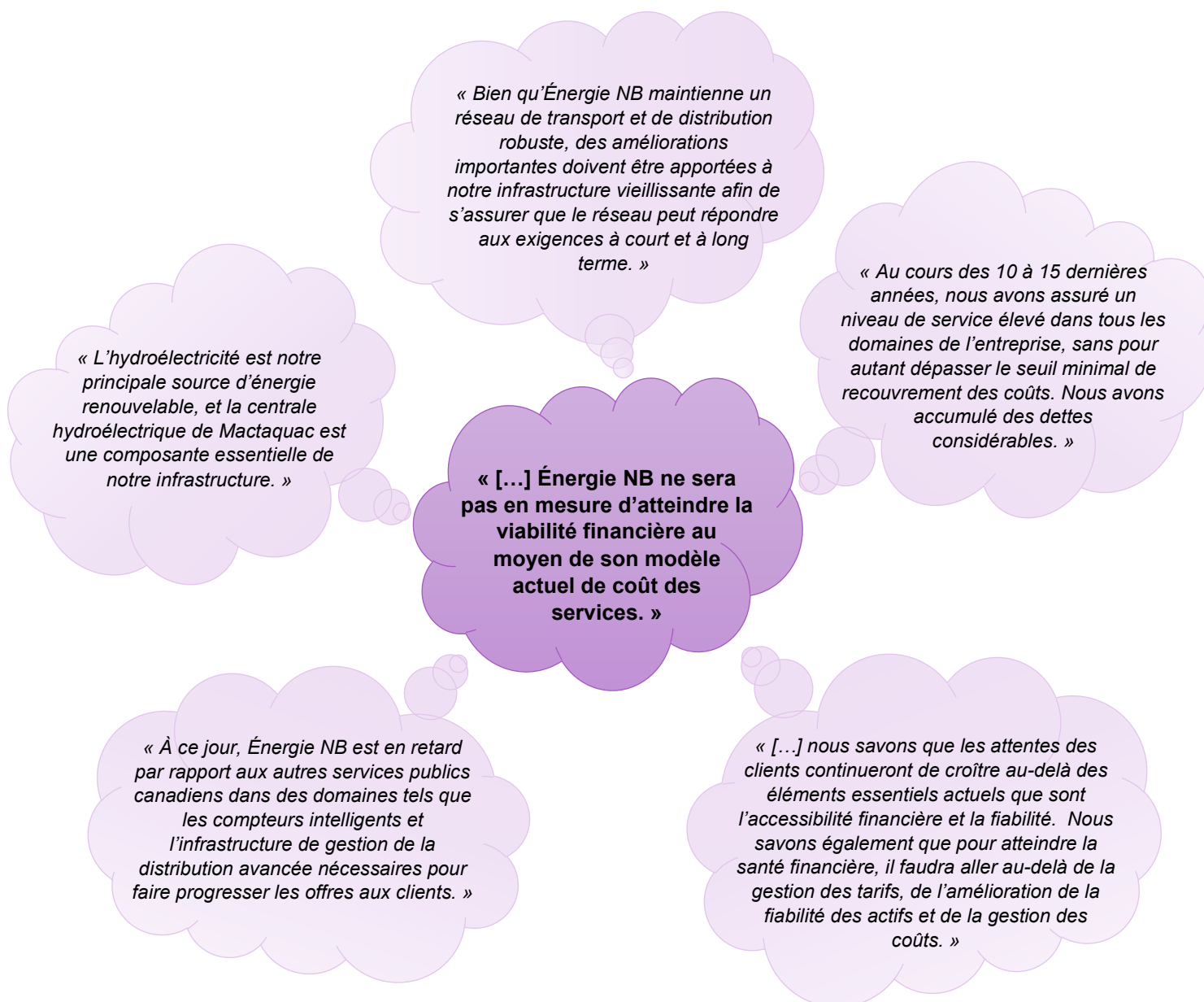
- la remise en état du barrage de Mactaquac (un coût estimé à plus de 3 milliards de dollars)
- la centrale de Belledune (pour cesser de brûler du charbon d'ici 2030)

Le plan stratégique d'Énergie NB fait état de nombreux défis

4.10 Le plan stratégique d'Énergie NB :

- fait état de défis et de préoccupations semblables à ceux susmentionnés
- souligne les défis à relever à court et à long terme

4.11 Les extraits suivants sont tirés du plan stratégique d'Énergie NB :



Source: Plan stratégique d'Énergie NB 'DYNAMISER NOTRE AVENIR' – Plan stratégique 2023-2025'

Analyse comptable annuelle d'Énergie NB

- 4.12 Chaque année, nous demandons au Bureau du contrôleur (BdC) de préparer une analyse comptable pour savoir si Énergie NB est en mesure d'autofinancer ses activités. Même si nous avons accepté l'analyse du Bureau du contrôleur selon laquelle Énergie NB était en mesure de s'autofinancer au 31 mars 2023, nous lui avons recommandé d'étendre son analyse à l'examen des constats qui nous préoccupent.
- 4.13 Le Bureau du contrôleur a réagi en indiquant qu'il continuera de revoir tous les ans son analyse comptable d'Énergie NB.

Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La nouvelle norme comptable a eu une incidence importante sur les états financiers consolidés de la Province

- 4.14 Cette année, la Province a été tenue d'adopter le chapitre SP 3280 des Normes comptables pour le secteur public, intitulé Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Cette nouvelle norme établit la façon de comptabiliser et de communiquer les passifs au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (OMHS). Ces obligations sont d'ordre légal et sont liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles. L'assainissement de l'amiante en est un exemple courant.
- 4.15 L'estimation des passifs au titre des OMHS est un processus complexe comportant une grande incertitude et, par conséquent, requiert beaucoup de jugement professionnel. La Province a donc retenu les services d'un expert pour l'aider à préparer ces estimations. Au 31 mars 2023, le passif total au titre des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations corporelles s'élevait à 384 millions de dollars.
- 4.16 Dans le cadre de nos travaux, nous avons fait appel aux services de l'un de nos experts pour qu'il évalue le caractère raisonnable des principales hypothèses et décisions prises pour calculer le passif au titre des OMHS. Bien que nous ayons accepté ces hypothèses et décisions, nous avons constaté que certaines parties des processus de préparation des estimations du passif au titre des OMHS pouvaient être améliorées.
- 4.17 Nous avons adressé des recommandations au Bureau du contrôleur pour qu'il actualise et mette au point son estimation du passif au titre des Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations dans les plus brefs délais.
- 4.18 Le Bureau du contrôleur a réagi en disant qu'il continuera d'examiner et de mettre au point ces estimations chaque année, s'il y a lieu.

Systèmes informatiques du Gouvernement

Système Oracle Fusion

4.19 La portée du projet de planification des ressources d'entreprise Oracle Fusion est vaste et sa mise en œuvre intégrale nécessitera plusieurs années. L'exercice 2023 a marqué la deuxième année d'utilisation du système Fusion par la Province. Le système comporte plusieurs fonctionnalités, notamment :

- la paie et la gestion des ressources humaines
- l'approvisionnement (achats)
- les finances (paiements, grand livre, immobilisations, gestion de la trésorerie, etc.)

4.20 Le système Fusion sera utilisé par :

- la partie I (ministères)
- la partie II (districts scolaires)
- les collèges communautaires

Contrôle interne et processus comptables

4.21 Pour atténuer les risques qu'entraîne la mise en place d'un nouveau système informatique complexe, nous avons soumis le système Fusion à des contrôles par sondage détaillés. Ces contrôles permettent de vérifier si les montants comptabilisés et traités par le système Fusion sont substantiellement complets et exacts.

4.22 Bien que nous n'ayons relevé aucun problème important, les aspects suivants du processus de contrôle interne pourraient être améliorés :

- l'accès utilisateur
- la séparation des tâches
- la capacité de contournement

4.23 Nous avons également constaté que l'on pourrait apporter des améliorations pour garantir l'obtention d'un soutien adéquat avec l'enregistrement des opérations dans le grand livre général.

Autres systèmes informatiques

4.24 Nous avons effectué des travaux sur les systèmes informatiques suivants du gouvernement en plus du système Fusion :

- Systèmes financiers Oracle (SASE) — Finances et Conseil du Trésor
- Système de paie des enseignants — Éducation et Développement de la petite enfance
- Système de paie de la fonction publique (SIRH) — Service Nouveau-Brunswick
- Infrastructure informatique — Service Nouveau-Brunswick, Finances et Conseil du Trésor
- Impôts fonciers — Finances et Conseil du Trésor
- Système d'évaluation foncière — Service Nouveau-Brunswick

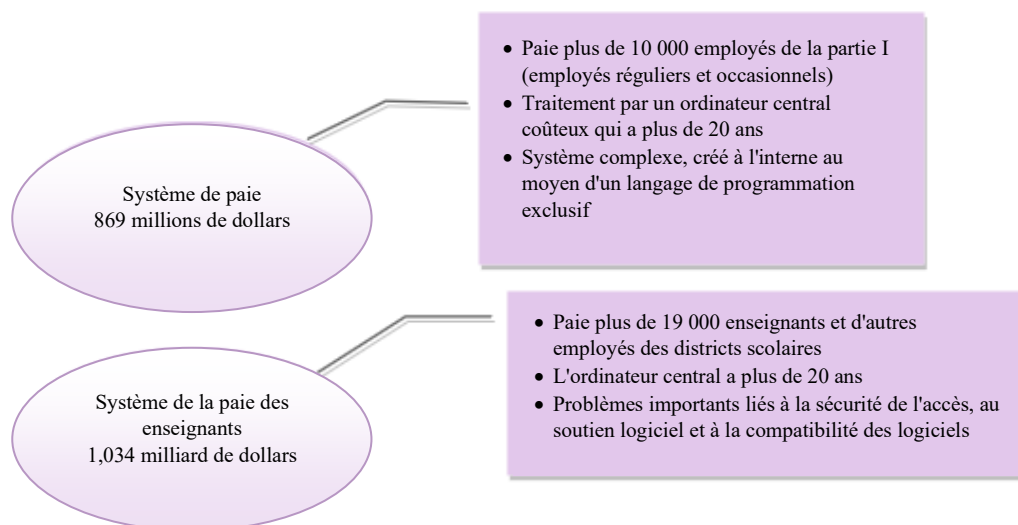
4.25 Nous avons noté des recommandations pour tous les systèmes informatiques, à l'exception des SASE. Les besoins d'amélioration qui ressortent le plus souvent ont trait :

- à la séparation des tâches
- à l'accès utilisateur approprié
- aux processus de rapprochement dans les systèmes de paie

Systèmes informatiques qui présentent des risques connus

4.26 La Province continue d'utiliser des systèmes informatiques qui présentent des risques connus. La pièce 4.1 montre les principaux systèmes encore en place au 31 mars 2023.

Pièce 4.1 - Principaux systèmes qui présentent des risques connus au 31 mars 2023



Source : Pièce préparée par le VGNB, selon les renseignements fournis par SNB et le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (non audités)

Constatations des audits des états financiers des organismes de la Couronne



Table des matières

Faits saillants du chapitre 5	54
Audits des états financiers des organismes de la Couronne	55
Nos constatations	55
Sommaire des recommandations	56



Volume III, 2023

Faits saillants du chapitre 5

Notre Bureau a audité dix organismes de la Couronne et deux réclamations fédérales. Nous avons exprimé une opinion sans réserve pour chaque audit

Nous avons formulé des recommandations aux organismes de la Couronne pour améliorer les processus de comptabilité, les estimations comptables ainsi que la gouvernance et la surveillance des conseils d'administration

Audits des états financiers des organismes de la Couronne

Nos constatations

5.1 Depuis notre dernier rapport, déposé en novembre 2022, nous avons audité les états financiers de dix organismes de la Couronne et deux réclamations fédérales. À la suite de nos travaux, nous avons exprimé une opinion sans réserve sur les états financiers de chaque organisme de la Couronne audité. Dans presque tous les cas, nous avons soulevé des constatations découlant de l'audit et avons formulé des recommandations à cet égard à la direction et au conseil d'administration. La pièce 5.1 présent un sommaire des audits réalisés depuis notre dernier rapport.

Exhibit 5.1 – Sommaire des audits d'états financiers d'organisme de la Couronne réalisés entre novembre 2022 et octobre 2023

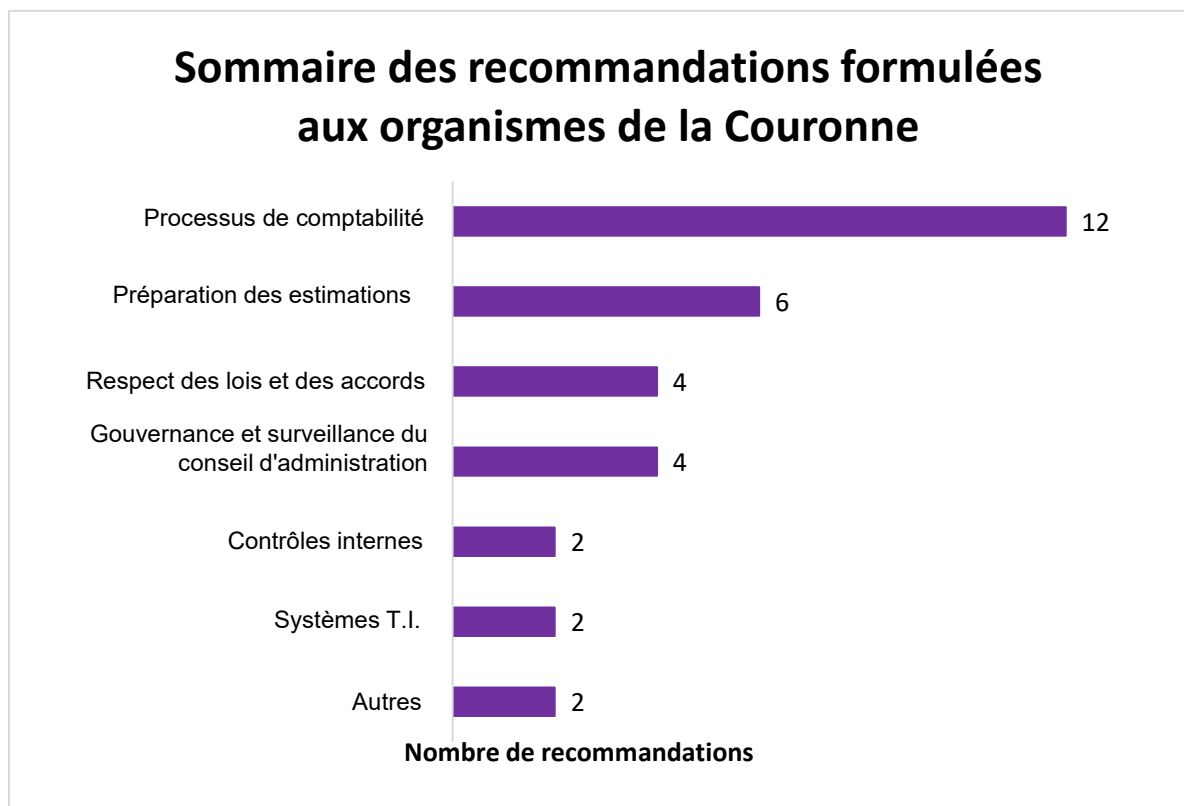
Organisme de la Couronne
Audit de l'exercice clos le 31 mars 2023
Opportunités Nouveau-Brunswick
Service Nouveau-Brunswick
Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick
Entente concernant l'aide juridique en matière de droit criminel (Réclamation fédérale)
Audit de l'exercice clos le 31 décembre 2022
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
Audit de l'exercice clos le 31 mars 2022
Entente concernant l'aide juridique en matière de droit criminel (Réclamation fédérale)
Société de gestion du cannabis
Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick
Société de développement régional
Audit de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Corporation de financement des municipalités du Nouveau-Brunswick
Audit de l'exercice clos le 31 mars 2021
Société de voirie du Nouveau-Brunswick
Société de développement régional

Source : Préparé par le VGNB

Sommaire des recommandations

5.2 Nous avons formulé un total de 32 recommandations aux organismes de la Couronne. Pièce 5.2 Sommaire par domaines des points où nous avons trouvé des possibilités d'amélioration.

Exhibit 5.2 Sommaire des recommandations formulées aux organismes de la Couronne



Source : Préparé par le VGNB

5.3 Même si nous n'avons pas trouvé d'éléments probants de l'existence de fraude ou de vol d'importance, nous avons relevé des possibilités d'amélioration à l'égard du contrôle interne ou de la surveillance et avons formulé des recommandations à cet effet. Les principaux domaines où des améliorations pourraient être apportées sont les processus comptables, la préparation des estimations et la gouvernance des conseils d'administration.

5.4 Les organismes de la Couronne sont d'accord avec la majorité de nos recommandations et ont accepté de les mettre en œuvre. Nous ferons un suivi l'année prochaine pour déterminer si les points qui nous préoccupent le plus ont été traités.